



## PÊCHE ARTISANALE

# Le projet financé par le Japon en phase de réalisation

Des initiatives dans le domaine de la promotion de la pêche artisanale se multiplient ces derniers mois, pour booster le secteur à travers l'encadrement des pêcheurs, la construction et le désherbage des sites, ainsi que la réglementation des activités. Selon le directeur des études et de la planification au ministère chargé de la Pêche, Pierre Mpandou, le projet de construction d'un centre des pêcheurs financé par le Japon est dans sa phase de réalisation. Ce centre, a-t-il indiqué, accueille actuellement des pêcheurs de Pointe-Noire.

Page 3



Crédit photo DR

## INFRASTRUCTURES SPORTIVES

### La Fecofoot préoccupée par la modernisation des vestiaires de Massamba-Débat



Le président et le premier vice-président de la Fecofoot visitant les vestiaires du stade Alphonse-Massamba-Débat/Adiac

Face à la menace de fermeture du stade Alphonse Massamba-Débat brandie par la Confédération africaine de football qui juge incommodes les vestiaires de ce temple du sport roi, la Fédération congolaise de football (Fecofoot) entend mettre des bouchées doubles afin de les réhabiliter au plus vite. À l'issue d'une visite des

lieux, le président de cette instance sportive, Jean Guy Blaise Mayolas a déclaré que « ces vestiaires posent problème et on ne peut pas jouer des matches internationaux dans ces conditions. Il faut agir vite pour les mettre aux normes des stades internationaux ».

Page 16

## SANTÉ

### Baisse du taux de mortalité maternelle au Congo

Le directeur régional du Fnuap pour l'Afrique du Centre et de l'Ouest, Mabingue Ngom, a salué les efforts du Congo dans la réduction du taux de mortalité

maternelle à plus de 45%. Il a exprimé, auprès des autorités congolaises, le souhait qu'un effort additionnel soit réalisé dans le décaissement des

fonds pour le bien-être de la population, en dépit des tensions budgétaires présentes.

Page 3

## TRAITE NÉGRIÈRE

### Arsène Francoeur Nganga poursuit ses recherches aux Etats-Unis



Le chercheur Arsène Francoeur Nganga, anthropologue et écrivain, est le premier congolais à avoir bénéficié d'une bourse de recherches d'une année à la John Carter Brown Library des Etats-Unis d'Amérique sur la traite négrière.

Membre du laboratoire d'histoire et d'anthropologie de l'Université Marien-Ngouabi et auteur de plusieurs travaux sur la traite négrière,

le chercheur congolais va mettre à profit son séjour américain pour approfondir ses connaissances sur le sujet entre l'Afrique centrale et la Côte atlantique des Etats-Unis d'Amérique.

Page 16

## ÉDITORIAL

### Et maintenant ?

Page 2

## ÉDITORIAL

## Et maintenant ?

Oui, maintenant que l'Union africaine a fait siennes les recommandations du Comité de haut niveau sur la Libye présidé par Denis Sassou N'Guesso que va-t-il se passer ? Cette question à laquelle pour l'instant aucune réponse précise n'est semblée-t-il apportée les observateurs de la scène la posent avec angoisse.

De deux choses l'une, en effet : ou bien le Sommet qui vient de se tenir à Addis- Abeba et qui a permis des échanges fructueux entre les dirigeants du continent ouvrira la porte au dialogue entre les belligérants qui lui-même permettra de trouver une issue pacifique à la crise qui dévaste ce pays ; ou bien il ne sera pas suivi d'effets, amplifiera les dissensions entre ces mêmes belligérants et la crise s'aggravera, au point de déstabiliser l'Afrique du nord tout entière ainsi que l'immense sous-région du Sahel-Sahara, ce qui explique l'engagement de l'Algérie qui s'est confirmé ces derniers jours dans la recherche d'une solution.

Si l'Union africaine et plus largement l'Organisation des Nations Unies veulent réellement mettre un terme au drame que vivent les populations de cette partie du monde elles doivent écouter, ou plus exactement faire siennes les propositions que le Comité de haut niveau sur la Libye ne cesse d'énoncer et de préciser depuis des mois. Seule en effet cette voie, si elle est empruntée rapidement par les parties qui s'affrontent aujourd'hui sur le terrain, permettra de ramener la paix en Libye et par conséquent d'éviter la catastrophe régionale qui se précise de jour en jour.

A ce point d'un raisonnement qui résulte de l'observation attentive des propos tenus publiquement ou en aparté lors du Sommet d'Addis-Abeba, il est évident que l'Union africaine doit maintenant accompagner le Comité de haut niveau sur la Libye de façon beaucoup plus concrète. Autrement dit lui donner les moyens de traduire en nt le dialogue entre les frères ennemis, de convaincre les puissances extérieures de se retirer avant qu'il soit trop tard, d'amener la communauté internationale à se mobiliser pour lutter contre les dérives de toute nature générées par la crise libyenne.

Telle est manifestement la prochaine étape qu'il convient de franchir si l'on veut que la paix l'emporte sur la guerre dans cette partie du monde.

Les Dépêches de Brazzaville

## SÉNAT

## Ronan Dantec plaide pour un renforcement des lois sur le climat

En séjour de travail au Congo, le vice-président de la commission développement durable et aménagement du territoire au Sénat français, Ronan Dantec, a plaidé le 11 février à Brazzaville au renforcement des législations sur les questions du climat.



Pierre Ngolo échangeant avec Ronan Dantec Photo Adiac

« Il est très clair que si l'on veut résoudre ce défi qui est pour la communauté mondiale, il faut renforcer toutes les coopérations. La question du dérèglement climatique est un problème mondial et il faut que chaque pays assume une part de l'action à faire », a déclaré le parlementaire français, à l'issue d'un échange avec le président du Sénat, Pierre Ngolo.

Il a salué les efforts du Congo en matière de lutte contre les émissions du CO<sub>2</sub>. « C'est aussi un pays qui a des défis considérables

en terme d'adaptation au dérèglement climatique et il doit être soutenu », a-t-il lancé, appelant à la mutualisation des efforts des Etats. Le programme du séjour du parlementaire français prévoit des échanges avec des membres du gouvernement et d'autres personnalités. Selon lui, il y a des opportunités en terme de développement parmi lesquelles, une agriculture plus autonome. Ronan Dantec a aussi plaidé pour des financements au profit des filières forestières.

Jean Jacques Koumbema

#### ☐ Sécurité publique : le gouvernement invité à apporter une réponse au phénomène « Bébés noirs »

Le président de l'Assemblée nationale, Isidore Mvoubi, a rappelé à l'ouverture de la huitième session ordinaire de cette institution la nécessité pour les pouvoirs publics de s'attaquer « de manière vigoureuse » au fléau qui perturbe la tranquillité des citoyens dans les grandes villes. « Ces derniers temps, dans toutes ses interventions, le président de la République n'a eu de cesse de stigmatiser cette situation. N'oublions pas que petite étincelle a créé un grand feu. Il ne reste plus qu'à mettre à la disposition de la force publique des moyens adéquats pour qu'elle fasse le job », a-t-il déclaré.

## LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)  
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

## DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse  
Secrétariat : Raïssa Angombo

## RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama  
Assistante : Leslie Kanga  
Photothèque : Sandra Ignamout

## Secrétaire général des rédactions :

Gerry Gérard Mangondo  
Secrétaire des rédactions : Clotilde Ibara  
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembédi, François Ansi

## RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,  
Rédacteurs en chef délégués :  
Roger Ngombé, Christian Brice Elion  
Service Société : Rominique Nerplat  
Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé,  
Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko  
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama  
(chef de service), Jean Jacques Koumbema,  
Firmin Oyé  
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de service),  
Lopelle Mboussa Gassia, Gloria Imelda Losselé

Service International : Nestor N'Gampoula  
(chef de service), Yvette Reine Nzaba, Josiane  
Mambou Loukoula, Rock Ngassakys

Service Culture et arts : Bruno Okokana  
(chef de service), Rosalie Bindika, Merveille  
Jessica Atipo

Service Sport : James Golden Eloué (chef de  
service), Rude Ngoma

## LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :

Quentin Loubou (Coordination), Durlly Emilia Gankama

## RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono  
Lucie Prisca Condhét N'Zinga, Hervé Brice  
Mampouya, Charlem Léa Legnoki,  
Prosper Mabonzo, Séverin Ibara  
Commercial : Méline Eta  
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat :  
Immeuble Les Palmiers (à côté de la  
Radio-Congo Pointe-Noire).  
Tél. (+242) 06 963 31 34

## RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault  
Chef d'agence : Nana Londole  
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali  
Coordonnateur : Alain Diasso  
Économie : Laurent Essolomwa,  
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi  
Culture : Nioni Masela  
Sports : Martin Enyimo  
Comptabilité et administration : Lukombo  
Caisse : Blandine Kapinga  
Distribution et vente : Jean Lesly Goga  
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port -  
Immeuble Forescom commune de Kinshasa

Gombé/Kinshasa - RDC -  
Tél. (+243) 015 166 200

## MAQUETTE

Eudes Banzouzi (chef de service)  
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa,  
Stanislas Okassou, Jeff Tamaff.

## INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle  
Adjoint à la direction : Christian Balende  
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong,  
Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani  
Ndungidi.

## ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault  
Secrétariat : Armelle Mounzeo  
Adjoint à la directrice : Abira Kiobi  
Suivi des fournisseurs :  
Comptabilisation des ventes, suivi des  
annonces : Wilson Gakosso  
Personnel et paie :  
Stocks : Arcade Bikondi  
Caisse principale : Sorrelle Oba

## PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordinatrice, Relations publiques :  
Mildred Moukenga  
Chef de service publicité :  
Rodrigue Ongagna  
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré  
Administration des ventes : Marina Zodialho,  
Sylvie Adhas

Commercial Brazzaville : Erhiade Gankama

Commercial Pointe-Noire : Méline Eta Anto  
Chef de service diffusion de Brazzaville :  
Guylin Ngossima

Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé, Irin  
Maouakani, Christian Nzoulani  
Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Mou-  
mbélé Ngono  
Tél. : (+242) 06 895 06 64

## +TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

## INTENDANCE

Coordonnateur général: Rachyd Badila  
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des  
services généraux: Jules César Olebi  
Chef de section Electricité et froid: Siméon  
Ntsayouolo  
Chef de section Transport: Jean Bruno  
Ndokagna

DIRECTION TECHNIQUE  
(INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué  
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou  
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse  
Assistante : Marlaine Angombo

## IMPRIMERIE

Gestion des ressources humaines : Martial  
Mombongo  
Chef de service prépresse : Eudes Banzouzi  
Gestion des stocks : Elvy Bombete  
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso,  
immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville -  
République du Congo

Tél. : (+242) 05 629 1317  
eMail : imp-bc@adiac-congo.com

## INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate  
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service),  
Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet  
Okandzé

## LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault  
Émilie Moundako Éyala (chef de service),  
Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole  
Biantomba, Epiphanie Mozali  
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso,  
immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville -  
République du Congo

## GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault  
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.  
Astrid Balimba, Magloire NZONZI B.

## ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale  
www.lesdepêchesdebrazzaville.com  
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso,  
immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville,  
République du Congo  
Tél. : 06 700 09 00  
Email : regie@lesdepêchesdebrazzaville.fr  
Président : Jean-Paul Pigasse  
Directrice générale : Bénédicte de Capèle  
Secrétaire général : Ange Pongault

## SANTÉ

## Mabingue Ngom : « Le Congo a réduit de plus de 45% la mortalité maternelle »

En séjour de travail en terre congolaise, le directeur régional (Afrique du Centre et de l'Ouest) de l'Organisation des Nations unies pour la population (Fnuap), Mabingue Ngom, a apprécié les efforts fait par le pays dans la lutte contre la mortalité maternelle.

« En une décennie, le Congo a réalisé un taux de réduction de la mortalité maternelle supérieur à celui réalisé au niveau global. Nous félicitons le pays pour cet effort salutaire qui vise à faire qu'une femme ne meurt pas en donnant la vie », a fait savoir le directeur régional du Fnuap au sortir de l'audience avec le Premier ministre, Clément Mouamba, le 11 février à Brazzaville. Le diplomate onusien a, par ailleurs, salué les innovations fiscales du Congo en matière de santé malgré les tensions budgétaires en souhaitant que le pays fasse un effort additionnel dans le décaissement pour le bien-être de la population. Le prochain recensement de la population et de l'habitation a également été au menu de l'entrevue.

Après la Primature, Mabingue Ngom a eu une séance de travail avec la ministre de la Santé, de la Population, de la Promotion de la femme et de l'Intégration de la femme au développement, Jacqueline Lydia



Réception du directeur régional du Fnuap par le Premier ministre

Mikolo. Ils ont fait le point du programme pays entre l'agence onusienne et le Congo sur les

secteurs sous tutelle du ministère. Les deux parties ont, par ailleurs, fait un état des lieux

du projet qui lie le pays avec la société «Philips medical system» qui vise à implémenter

au Congo un système de santé concernant la mère et l'enfant dans les milieux ruraux.

Le programme de travail du directeur régional du Fnuap prévoit une rencontre avec le président de la République, le 12 février. Il présentera à Denis Sassou N'Guesso les différents projets financés par l'agence onusienne dans le pays. Mabingue Ngom est aussi attendu à la Fondation Congo-Assistance en dehors de la rencontre qu'il aura avec les ministres des Affaires sociales, celle du Plan, de la statistique et de l'Intégration régionale avant d'échanger avec les associations de jeunesse. « Le séjour de travail du directeur régional nous permet de passer en revue les projets d'intérêt commun visant, entre autres, à améliorer la santé reproductive, maternelle, néonatale et infantile », a expliqué la ministre de la Santé, de la Population, de la Promotion de la femme et de l'Intégration de la femme au développement.

Rominique Makaya

## CENTRALE ÉLECTRIQUE DE DJENO

## Les ex-agents sollicitent l'implication des autorités pour son fonctionnement

À la suite de l'arrêt inopiné de la Centrale électrique de Djeno décidé de façon unilatérale par Enama Mengong, directeur général de Power Kouilou, gestionnaire de ladite centrale depuis 2018, les ex-travailleurs de cette structure demandent aux autorités compétentes de sauver la centrale qui risque selon eux de tomber dans les oubliettes.

En juillet 2013, le gouvernement de la République avait décidé en conseil des ministres la dissolution de la Société congolaise de production de l'électricité, gestionnaire naguère de la Centrale électrique de Djeno (CED), et de son rattachement à la Centrale électrique du Congo (CEC). Cette décision a abouti à la signature, le 6 novembre 2015, du contrat de délégation de gestion des équipements de la CED à la CEC. Puis, en août 2018 a été signé le contrat de délégation des équipements de la CED à Kouilou Power SA. Par décret n° 2018-308 du 9 août 2018, la gestion déléguée de la CED a été confiée à la société Kouilou Power SA avec pour mission de maintenir en fonctionnement tous les équipements et les installations.

Seulement, Enama Mekong, directeur général de Kouilou Power SA, a foulé aux pieds cette recommandation en traitant avec mépris AEE Power, l'actionnaire majoritaire, les travailleurs et surtout en brillant par une négligence notoire qui a eu des incidences sur les équipements non entretenus qui se désaffectent progressivement.

Ainsi, contre toute attente, le directeur général de Kouilou Power SA décide de façon inopinée l'arrêt de toute activité à la CED malgré la mise en garde des travailleurs sur les conséquences incalculables qui en découleraient. Les travailleurs, depuis l'arrêt des turbines en décembre 2013, ont maintenu sous tension les équipements auxiliaires. Ce qui a permis leur transfert en état normal d'exploitation à Kouilou Power en août 2018 en attendant la réhabilitation des turbines conformément aux recommandations des fabricants.

Aussi, pour éviter la détérioration des équipements par l'humidité, de nombreux autres équipements ont-ils été toujours alimentés de façon permanente jusqu'au 12 août 2018. C'est le cas de deux transformateurs de 220 KV, des cinq transformateurs moyenne tension, sectionneurs et disjoncteurs MT et THT, des jeux de barre, des armoires électriques, des pompes d'huile de lubrification, des turbines, des moteurs électriques, des armoires électriques des UPS (plus de six cents batteries) des génératrices des deux turbines, des résistances de chauffage des cartes électroniques, etc.

Signalons que l'arrêt brutale de l'alimentation électrique de la CED a entraîné l'arrêt du forage d'eau, l'indisponibilité du système de sécurité anti-incendie du site, le risque d'incendie et d'explosion dû à l'absence d'eau au niveau de la torchère du gaz, le non-fonctionnement des détecteurs de gaz et de feu au niveau de la station de réception du gaz, la corrosion des équipements due à l'humidité. Les ex-travailleurs de la CED ne comprennent pas le mutisme du gouvernement face à cette situation qui risque d'occasionner d'énormes dépenses pour la remettre en l'état. C'est ainsi qu'ils appellent les autorités locales à s'occuper de cette situation en demandant à Kouilou Power de faire redémarrer cette Centrale.

Hervé Brice Mampouya

## CONSOMMATION

## Promouvoir la pêche artisanale pour accroître la production

Les activités de la pêche continentale fournissent plus de 80% de produits d'eau douce et de mer consommés au niveau local. Ces derniers mois, les pouvoirs publics ont multiplié des initiatives pour tenter de booster le secteur, à travers l'encadrement des pêcheurs, la construction, le désherbage des sites et la réglementation des activités.

Deux projets importants sont en cours de mise en œuvre, à savoir la construction au bord de la mer, à Pointe-Noire, d'un centre de pêche artisanale destiné à faciliter le conditionnement des produits débarqués et d'un point de débarquement aménagé des pêcheurs, au port Yoro, à Brazzaville.

D'après Pierre Mpandou, le directeur des études et de la planification au ministère de tutelle, le premier projet est déjà entré dans sa phase de réalisation, grâce à un financement de l'Agence japonaise de coopération internationale. Ce centre, qui accueille actuellement des pêcheurs artisanaux de la localité, devrait à l'avenir améliorer la chaîne de valeur.

C'est aussi le cas du futur chantier d'élargissement du débarcadère du port secondaire de Brazzaville. Financés entièrement par le Royaume du Maroc à hauteur de trente millions de dirhams, soit environ deux milliards francs CFA, les travaux de ce site devraient bientôt débiter. À en croire Pierre Mpandou, un opérateur a été sélectionné pour des études de faisabilité et des moyens financiers ont déjà été mobilisés en vue de l'indemnisation des occupants. D'autres initiatives devront s'accélérer prochainement avec l'appui technique et financier des partenaires au développement, comme la Banque mondiale, le Fonds international de développement agricole,

l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture. Les autorités espèrent ainsi valoriser le potentiel halieutique national (le réseau hydrographique et ses nombreuses ressources), qui représente une production annuelle de cent mille tonnes de poissons.

A travers ces actions, l'État veut assurer la couverture des besoins alimentaires de la population, en lien avec le Plan national de développement agricole (PND 2018-2022). « La consommation de poisson par habitant et par an est estimée à 25kg(...) C'est pour dire que la pêche devrait occuper une place importante dans l'économie nationale, la sécurité alimentaire et nutritionnelle. À cet effet, l'objectif est de gérer rationnellement les ressources en eau. Nous avons également l'ambition dans le PDN de réaliser l'aquaculture maritime », a indiqué Pierre Mpandou.

## Mieux surveiller la pêche maritime industrielle

Au Congo, la pêche industrielle est divisée en plusieurs sous-secteurs : la pêche industrielle, la pêche maritime artisanale, ainsi que l'aquaculture marine encore moins valorisée dans le pays. La surpêche et le recours à des matériels non conventionnels sont pointés du doigt par les défenseurs de l'environnement. Pour essayer de lutter contre ce phénomène, le gouvernement a dé-



Le DEP Pierre Mpandou

Adiac ployé des équipes de contrôle appuyées par une surveillance satellitaire et installé des balises dans les embarcations des pêcheurs.

Les autorités assurent également la protection de la zone économique exclusive, qui représente près de deux cents mille marins. « Il y a donc au niveau de cette zone, une partie réservée à la pêche artisanale. Tous les navires qui pratiquent la pêche maritime industrielle n'ont pas le droit d'opérer dans la zone de pêche maritime artisanale », a fait savoir Pierre Mpandou, ajoutant que cette mesure permet d'éviter des conflits.

À noter que la filière de la pêche fait partie des secteurs à fort potentiel économique inscrits dans le PND agricole. Elle est considérée au Congo comme le principal pilier de la croissance et de la diversification de l'économie.

Fiacre Kombo

**AVIS A MANIFESTATION D'INTERET POUR LA SELECTION D'UN CABINET D'AVOCAT CONSEIL  
POUR LE POLE D'ACTIVITE DE LA ZONE SUD-OUEST  
(POINTE- NOIRE ET KOUILOU, NIARI, BOUENZA, LEKOUMOU) DE ECOBANK CONGO SA**

1. ECOBANK CONGO SA, Société Anonyme au capital de dix milliards (10.000.000.000) de FCFA ayant son siège social à Brazzaville, Immeuble de l'ARC, 3ème étage, B.P: 2485, immatriculée au RCCM de Brazzaville sous le N°CG-BZV-07-B-559, a prévu au titre de cette année, mettre un accent particulier sur la gestion des risques juridiques dans le cadre de ses activités de la zone sud-ouest (Pointe-Noire et Kouilou, Niari, Bouenza, Lekoumou).

Le périmètre d'intervention porte essentiellement sur la gestion externe du recouvrement de nos créances impayées ainsi la gestion des dossiers contentieux pendants ou à venir devant les tribunaux.

A cet effet, il a été décidé de solliciter l'appui d'un Cabinet d'avocat ayant une expérience avérée dans le domaine pour mener lesdites prestations.

2. Le cabinet qui sera retenu aura à effectuer les missions suivantes :

- Jouer le rôle de conseil sur toutes les questions juridiques et transversales ;
- Assister la banque dans les procédures de transaction ;
- Se constituer pour le compte de la banque chaque fois que cela est nécessaire et faire le suivi de tous les litiges pendants devant les tribunaux auxquels la banque est partie ;
- Effectuer toutes les diligences, mettre en œuvre tous les moyens de droit et de procédure pour assurer la défense des intérêts de la Banque avec les meilleures chances de succès, jusqu'à l'obtention d'une décision définitive dans l'instance à engager ;
- Informer la banque des faits et circonstances relatifs aux litiges et à l'évolution des procédures ;
- Communiquer les pièces, documents et correspondances nécessaires à l'information sur tous les dossiers contentieux ;
- Accomplir tout acte de procédure qu'il estimera justifier par l'intérêt de la banque auquel il soumettra les mémoires et actes préparés par lui dans la mesure où cela sera possible sous réserve de l'approbation la banque ;
- Assurer la coordination de toutes les prestations des huissiers dont il est seul garant. Le règlement du coût des actes et éventuellement des honoraires de résultat seront, après validation et paiement des factures par la Banque, acquittés par l'Avocat.
- Se faire substituer à l'audience par un Confrère de son choix en cas d'urgence ou de nécessité.

3. La durée de la mission est de douze (12) mois renouvelable par tacite reconduction (après une évaluation satisfaisante de la relation) à compter de la date de la signature du contrat de Collaboration.

4. Le dossier d'Avis à manifestation doit être constitué

des pièces suivantes :

- Une lettre à manifestation d'intérêt adressée à l'Administrateur Directeur Général de Ecobank Congo SA;
- Les informations pertinentes indiquant la capacité à exécuter les prestations demandées notamment, les références concernant l'exécution de missions similaires (liste des gros clients de votre portefeuille) ;
- La liste indicative de son personnel clé accompagnée de leur Curriculum vitae et CNI;
- Une offre financière complète ;
- Indiquer les moyens logistiques et matériels garantissant l'exécution sans faille des prestations ;
- Les copie des PV de prestation de serment des avocats titulaires et avocats stagiaires le cas échéant ;
- La copie de la police d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle ;
- Une description des délais d'intervention sur les dossiers ;
- Copie des diplômes certifiés conformes des avocats titulaires, les avocats stagiaires et les conseillers juridiques le cas échéant.

5. L'évaluation des propositions des cabinets se fera sur la base des critères ci-après :

- Avoir son cabinet dans le ressort de la Cour d'Appel de Pointe-Noire ;
- Avoir au minimum dix (10) années d'expérience comme avocat titulaire ;
- Avoir accompagné avec succès des entreprises et plus particulièrement des entreprises exerçant dans le domaine bancaire ou autre domaine similaire ;
- Disposer des outils informatiques et avoir une connexion internet à temps réel ;
- Être ouvert d'esprit et accessible à temps voulu, au cabinet ou au téléphone ;
- Avoir la capacité de travailler en équipe et sous pression.

6. Les manifestations d'intérêts doivent être soumises en français, en quatre (4) exemplaires dont un (01) original sous plis fermé, l'adresse ci-dessous :

Pointe-Noire: S/C  
ECOBANK-CONGO  
Secrétariat de l'Agence Atlantic  
Hôtel Atlantic Palace

7. La date limite de dépôt des d'offres est fixée au 14 février 2020 à 15h00.

8. Pour toutes informations, prière adresser vos mails à [pndzanga@ecobank.com](mailto:pndzanga@ecobank.com) ou [hmayoulou@ecobank.com](mailto:hmayoulou@ecobank.com) (Tél : 06 839 98 90).

**La Direction Générale**

## LOTÉRIE

## GI-Games Technologies entend soutenir le développement de la Cogelo

En séjour de travail au Congo, le président directeur général (PDG) de la société GI-Games technologies, RM Palani Yapan, a annoncé, le week-end dernier, le soutien de sa structure à la Congolaise de gestion de loterie (Cogelo).

Selon lui, l'objectif est de placer la Cogelo comme leader dans le domaine des jeux du hasard et d'argent au Congo, en lui offrant des technologies de pointe et de qualité. La société GI-Games technologies est spécialisée dans les domaines des jeux à caractère économique, notamment les paris sportifs version Winfoot+ et les jeux virtuels. Le séjour de son PDG au Congo devrait permettre de finaliser la mise en œuvre d'un projet de partenariat gagnant-gagnant entre GI-Games technologies et la Cogelo, axé sur l'organisation des paris sportifs à travers les jeux Winfoot+. Pendant sa visite, le PDG de GI-Games techno-



logies et le directeur départemental de la Cogelo, Marcel Yoka, ont visité les différentes agences et salles de jeux PLR de Brazzaville. Ce qui a per-

mis à RM Palani Yapan de se rendre compte des efforts de la Cogelo et de voir dans quelle mesure l'accompagner dans son développement.

**« S'il faut comparer nos chiffres par rapport à nos partenaires d'ailleurs, je crois que nous sommes parmi les derniers. Donc, nous allons bien travailler avec la présence de notre partenaire GI-Games. L'action sera mise sur le Winfoot+ et le loto interviendra dans quelques mois. Car nous allons d'abord développer le plus rapidement possible le virtuel, parce que nous en avons besoin pour faire notre chiffre d'affaires. Avec ce nouveau partenariat, je crois que les choses vont marcher »,**

La séance de travail entre les deux parties/DR

Le PDG de GI-Games technologies s'est dit heureux d'être au Congo pour apporter de l'innovation et relever le défi. Pour ce faire, il est nécessaire pour lui d'amener une technologie de pointe à la Cogelo, à travers l'ouverture des agences et des shops de dernière génération où tous les différents jeux proposés seront disponibles. « Outre la loterie, nous avons le désir d'élargir le domaine d'investissement dans lequel nous pourrions nous lancer au Congo, notamment en

ce qui concerne les secteurs dans lesquels notre société est performante. Il s'agit, entre autres, des mines, secteur bancaire, transfert d'argent, transport et bien d'autres », a-t-il signifié.

Le responsable de la Cogelo, Nestor Tchissambot Makosso, a pour sa part déclaré qu'à travers ce partenariat, ils vont développer le réseau des jeux et surtout avoir un chiffre d'affaires plus important. « S'il faut comparer nos chiffres par rapport à nos partenaires d'ailleurs, je crois que nous sommes parmi les derniers. Donc, nous allons bien travailler avec la présence de notre partenaire GI-Games. L'action sera mise sur le Winfoot+ et le loto interviendra dans quelques mois. Car nous allons d'abord développer le plus rapidement possible le virtuel, parce que nous en avons besoin pour faire notre chiffre d'affaires. Avec ce nouveau partenariat, je crois que les choses vont marcher », a-t-il renchérit.

Rock Ngassakys

## AFRICA CEO FORUM 2020

## Cinq chefs d'Etat attendus à l'événement

Prévue du 9 au 10 mars prochains à Abidjan en Côte d'Ivoire, la huitième édition d'Africa Ceo Forum connaîtra la participation de cinq chefs d'Etat du continent. Il s'agit des présidents ivoirien Alasane Ouattara, rwandais Paul Kagame, sénégalais Macky Sall, nigérien Mahamadou Issoufou, mozambicain Filipe Nyusi.

Le vice-président du Nigéria, Yemi Osinbajo, est également attendu à ce grand rendez-vous du secteur privé africain.

La présence de ces hautes personnalités aux assises d'Abidjan illustre « la vocation de l'Africa Ceo Forum à être une plateforme de dialogue public-privé et à

apporter des solutions concrètes aux grands enjeux de développement, à l'heure où l'Afrique doit résolument renouer avec une croissance soutenue et inclusive », indique un communiqué des organisateurs de la rencontre.

Le même communiqué fait état de ce que « les leaders politiques

placeront notamment au cœur des discussions la réussite de l'intégration économique en Afrique : liste des secteurs à protéger, protections anti-dumping, définition et application des règles d'origine, mise à niveau des cadres légaux, calendrier de mise en œuvre et monnaie unique. »

Notons que la sixième édition de l'Africa Ceo Forum a été organisée en 2018 à Abidjan et la septième l'année passée à Kigali au Rwanda.

Christian Brice Elion

## NEPAD

## Paul Kagame prend la tête du Comité d'orientation

Le président du Rwanda a été élu à l'unanimité président du Comité d'orientation des chefs d'Etat et de gouvernement (HSGOC) du Nepad, lors de la 37<sup>e</sup> session tenue à Addis-Abeba, en Ethiopie.

« Le président Kagame a toutes les compétences pour continuer à soutenir le Nepad en vue de la transformation de l'Afrique », a déclaré Macky Sall, président sortant. De son côté, Paul Kagame s'est engagé à répondre aux attentes requises en tant que président et a remercié son homologue sénégalais pour sa contribution exceptionnelle durant son mandat de président du HSGOC.

Le HSGOC assure le leadership du Nepad, définit les politiques,

les priorités et ses programmes d'action. « La transformation de l'Agence de planification et de coordination du Nepad en Auda-Nepad est l'affirmation que le Nepad est le bon véhicule pour conduire la transformation sur le continent », a déclaré le président Kagame.

« Je compte sur le soutien du président Macky Sall et du Dr Mayaki et je continuerai à solliciter leurs conseils au-delà de leurs mandats », a-t-il ajou-

té, annonçant que l'Auda-Nepad et la Commission de l'Union africaine seront beaucoup plus fortes dans leur unité.

Notons que l'Auda-Nepad est l'agence de développement de l'Union africaine. Elle coordonne et exécute des projets de développement à l'échelle régional et continental afin de promouvoir l'intégration régionale en vue de la réalisation accélérée de l'Agenda 2063 - la vision et le plan d'action de l'Afrique. Il a pour mandat de renforcer les capacités des États membres et des organismes régionaux.

Josiane Mambou Loukoula

## CORNE DE L'AFRIQUE

## La région connaît la pire invasion de criquets pèlerins

La FAO et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations unies (Ocha) ont lancé, le 10 février, à New York un appel pour un soutien urgent de 76 millions de dollars à la région.

L'Éthiopie, le Kenya et la Somalie sont jusqu'à présent les pays les plus touchés par cette invasion de criquets pèlerins et des dizaines de milliers d'hectares de terres cultivées et de pâturages ont déjà été endommagés. Djibouti et l'Érythrée sont également infestés. L'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) prévient que la situation risque de se détériorer avec l'apparition d'une nouvelle génération de criquets d'ici au mois de juin. Le Soudan du Sud et l'Ouganda sont menacés et de nouveaux essaims en Arabie saoudite, au Soudan et au Yémen sont préoccupants. Le potentiel de destruction est énorme. Un essaim de criquets pèlerins couvrant un kilomètre carré peut manger la même quantité de nourriture en une journée qu'environ trente-cinq mille personnes.

Un essaim de la taille de la ville de New York peut consommer en une journée la même quantité de nourriture que toute la population du New Jersey, de la Pennsylvanie et de l'État de New York. « Si des pluies supérieures à la moyenne se poursuivent et que les opérations de lutte ne sont pas suffisantes, un fléau de criquets pèlerins pourrait se développer en Afrique de l'Est avant la fin de l'année. Cela aurait de graves conséquences sur la production agricole et les pâturages dans toute la région, ce qui compromettrait davantage la sécurité alimentaire dans un contexte où des millions de personnes sont déjà en situation d'insécurité alimentaire aiguë sévère », prévient l'organisation.

Avec le soutien d'Ocha, la FAO travaille en étroite collaboration avec les gouvernements et les partenaires nationaux et locaux, en soutenant les opérations de surveillance et de contrôle et en lançant des efforts pour sauvegarder les moyens de subsistance et aider au rétablissement à long terme des personnes touchées.

J.M.L.

## CENTRAFRIQUE

## Une commission vérité et justice réclamée à cor et à cri

A l'instar de ce qui s'était passé en Afrique du Sud, au Rwanda, en Côte d'Ivoire ou encore au Mali, les Centrafricains qui s'impatientent du retour de la paix dans leur pays veulent que le projet de loi relatif à la commission vérité et justice soit approuvé dans les meilleurs délais par le Parlement pour hâter la réconciliation entre bourreaux et victimes après une guerre civile, suivie de violences intercommunautaires et d'affrontements entre groupes armés rivaux.

Prenant son mal en patience du fait du cycle de violences qui se poursuit, le peuple souhaite que le processus de mise en place de la commission vérité, justice, réparation et réconciliation prenne une vitesse de croisière après que le projet de loi portant organisation et fonctionnement de celle-ci a été déposé sur la table du chef de l'exécutif. D'après son contenu, loin de juger les crimes, cette commission a un objectif précis : permettre aux Centrafricains d'enterrer définitivement la hache de guerre et assurer le pardon entre fils et filles du pays.

### S'y ajoute le fait qu'elle sera chargée du dédommagement des victimes.

Si cette commission est créée, ce sera une grande première dans ce pays où de nombreuses violations des droits de l'Homme ont été commises. Elle sera donc chargée de recueillir la demande de pardon des anciens combattants même si après son inauguration en 2018, ses résultats se font toujours attendre. La commission s'ajoutera donc à la Cour pénale spéciale (CPS) chargée de juger les auteurs des violations graves des droits humains commises depuis 2003. Pour Mathias Barthélémy Mourouba, vice-coordonnateur d'un réseau d'ONG des droits de l'homme, la CPS « permettra la réconciliation entre les victimes et les bourreaux après les crimes de masse qu'a connus la Centrafrique ». Evoquant les missions dévolues à la CPS et à la commission dont son réseau a participé aux travaux préparatoires, le défenseur des droits de l'homme a

déclaré : « Pour que cette commission soit acceptée, il faudrait que les soldats recrutés dans le passé viennent dire qu'ils ont commis telle ou telle exaction. Cela permettrait qu'ils reçoivent le pardon des victimes et qu'il y ait réconciliation ».

De son côté, Thierry Georges Vackat, président de la commission défense et sécurité au parlement pense que le travail de la commission « n'empiète pas sur les compétences de la Cour pénale spéciale ». Ce député de l'opposition espère que cette commission va effectivement apporter la paix et la réconciliation dans le pays avant la prochaine élection présidentielle.

### La volonté de créer la commission date de 2015

L'idée de créer la commission vérité, justice, réparation et réconciliation ne date pas d'aujourd'hui. Elle remonte à 2015, lors du Forum national de Bangui, mais plus rien n'avait été fait pour la matérialiser. Il a fallu attendre quelques années plus tard, soit au cours de la signature, le 6 février 2019, de l'Accord de Khartoum entre le gouvernement et les groupes armés, pour que l'accélération des travaux de cette commission soit vivement souhaitée. Alors qu'il recevait le 22 janvier le projet de loi sur la commission vérité et justice, après avoir échangé quelques jours auparavant avec les anciens présidents François Bozizé et Michel Djotodia, le chef de l'Etat centrafricain, Faustin Archange Touadéra, avait dit espérer un retour de « la paix et de la réconcilia-

tion véritable et durable ». Un souhait qui vient à point nommé au moment où les violences se poursuivent en Centrafrique. Des voix s'élèvent chaque jour appelant à mettre sur pied, sans plus tarder, la commission qui doit consacrer la réconciliation des Centrafricains. Elles semblent avoir choisi le bon moment puisque que cela coïncide avec l'arrivée de ces deux anciens chefs d'Etat.

Répondant aux préoccupations du peuple, Michel Djotodia dont la présence suscite de nombreuses interrogations a déjà assuré qu'il est rentré au bercail en « ambassadeur de la paix ». « La République centrafricaine est en train de sombrer. Lorsque mes homologues m'avaient posé la question : entre le peuple et le pouvoir, qu'est-ce que vous préférez ? Le peuple, évidemment. Je suis maintenant l'homme de paix, j'ai été décoré. Je suis l'ambassadeur pour la paix. Voilà les motifs qui m'ont poussé à revenir », déclarait-il dès son arrivée au pays après six ans d'exil au Bénin. « Comment pourrais-je revenir encore avec les armes ? Ce serait contraire à mes nouvelles opinions. Je suis venu pour aider le peuple centrafricain. Il faut que ce peuple vive enfin en paix. Et nous ne permettrons plus à personne de reprendre les armes pour faire courir les mamans, les enfants et les vieux comme des fous à travers la République centrafricaine. C'en est trop ! », soulignait cet ancien chef de file de la Séléka, la coalition qui avait renversé François Bozizé en 2013.

Même son de cloche du côté de François Bozizé qui est de retour à Bangui depuis la mi-décembre grâce, selon lui, à « un esprit d'apaisement ». L'ex-chef de l'Etat a aussi entamé des démarches de réconciliation en demandant « solennellement pardon » pour « toutes les erreurs commises de sa part et tous les torts commis aux uns et aux autres et qui auraient pu résulter de son action à la tête du pays ».

### Les Centrafricains attendent des chefs rebelles le rétablissement de la paix

Convaincu d'être écouté et compris, François Bozizé a dit que rien ne l'interdisait à brigner la magistrature suprême. « Rien ne m'empêche d'être candidat (...) Rien ne m'empêche selon les textes officiels. Cela dépend de mon parti. C'est le congrès qui désigne les candidats », faisait-il valoir, sans donner plus de détails sur ses intentions politiques à moins d'un an de la présidentielle prévue pour décembre. C'était lors de sa première rencontre avec la presse depuis son retour dans la capitale centrafricaine. Sachant qu'il est toujours sanctionné par l'ONU pour son rôle dans la crise centrafricaine de 2013, marquée par de violents affrontements communautaires entre populations chrétiennes et musulmanes, au cours de laquelle il est accusé d'avoir soutenu des milices antibalaka, François Bozizé a dit s'attendre à ce qu'on passe l'éponge sur toutes ses fautes. « Les événements concernant les antibalaka se sont déroulés en mon absence et tout le monde

le sait », se défendait-il, précisant qu'il allait prochainement demander aux Nations unies d'étudier sérieusement son cas pour mettre fin aux sanctions prises contre lui. « Aujourd'hui, la situation a considérablement évolué et il ne me paraît absolument pas juste que je sois contraint de subir ces sanctions à perpétuité », insistait-il.

Malgré la volonté affichée par François Bozizé et Michel Djotodia, voire par certains anciens seigneurs de guerre, les Centrafricains attendent avant tout d'eux qu'ils contribuent au rétablissement de la paix dans le pays. « Que la volonté politique qui se cache derrière ces retours n'occulte pas la question de justice et de vérité », a dit une habitante de Bangui. « Les Centrafricains veulent savoir pourquoi ses hommes continuent de tuer jusqu'aujourd'hui dans certaines parties du pays ? », s'est interrogé un autre habitant.

Le 14 janvier, François Bozizé avait été reçu par le président centrafricain, Faustin Archange Touadéra, probable candidat à sa réélection. Un tête-à-tête qui, selon des analystes, n'a pas complètement dissipé les tensions entre la convergence nationale Kwa na Kwa, le parti de l'ancien président, et la majorité présidentielle. Quant à Michel Djotodia, rentré d'exil le 10 janvier, il avait été reçu dès sa descente de l'avion par le président. Faut-il y voir des signes avant-coureurs de la réconciliation nationale revendiquée sans cesse par le peuple centrafricain ? Seul l'avenir nous le dira.

Nestor N'Gampoula

## MALI

## Ibrahim Boubacar Keïta annonce l'ouverture d'un dialogue avec les chefs djihadistes

Le chef de l'Etat malien s'exprimait, le 10 février, dans une interview, en marge du sommet de l'Union africaine (UA), à Addis-Abeba, en Éthiopie.

Le président Ibrahim Boubacar Keïta a confirmé notamment des échanges avec les chefs djihadistes Iyad Ag-Ghaly et Amadou Koufa afin de tenter de mettre fin au terrorisme.

« Parler avec les djihadistes et lutter contre le terrorisme ne sont pas antinomiques. J'ai le devoir et la mission aujourd'hui de créer tous les espaces possibles et de tout faire pour que, par un biais ou un autre, on puisse parvenir à quelque apaisement possible. Il est temps que certaines voies soient explorées », a-t-il affirmé. Le président malien ne se dit

toutefois « pas naïf » quant aux intentions de ses interlocuteurs. « Nous ne sommes pas des grands candidats, mais nous ne sommes pas des gens obtus non plus », a-t-il expliqué.

Il a, en outre, fait savoir que l'armée malienne devrait arriver le 13 février à Kidal. Une ville du nord du pays qui échappe à son contrôle depuis 2014.

Selon la mission de l'ONU dans le pays (Minusma), le retour de l'armée malienne dans la ville symbole de Kidal, contrôlée par d'anciens rebelles séparatistes touaregs, constituerait une « étape déterminante dans

la mise en œuvre » de l'accord de paix d'Alger de 2015.

L'application de cet accord est considérée comme un facteur primordial d'une sortie de crise au Mali, confronté depuis 2012 aux insurrections indépendantistes, salafistes et djihadistes et aux violences intercommunautaires qui ont fait des milliers de morts et des centaines de milliers de déplacés.

### « Sans Serval, que serions-nous aujourd'hui ? »

Le chef de l'Etat malien a qualifié la situation actuelle au Sahel de « très préoccupante » et dénoncé l'arrivée « d'éléments »

venus de Syrie et d'Irak, via la Libye. Il a affirmé, à ce titre, que la réunion du G5 Sahel organisée le 13 janvier 2020 à Pau en France autour d'Emmanuel Macron a été « utile ».

Le président Ibrahim Boubacar Keïta a nié par ailleurs toute « duplicité » vis-à-vis de la France, et condamné ceux qui manifestent contre la présence française, indiquant qu'ils sont « anti-Maliens ». « Sans Serval, que serions-nous aujourd'hui ? », s'est-il interrogé.

Il s'est dit optimiste quant au maintien d'une présence militaire américaine dans la région malgré les indications de retrait

de Washington, soulignant que cette présence était plus nécessaire face à des groupes de plus en plus aguerris et meurtriers. Dans la capitale éthiopienne, il a pris part aux côtés de ses pairs africains au 33e sommet de l'Union africaine (UA) dont les assises se sont tenues du 9 au 10 février, avec au menu des sujets comme la crise libyenne, la crise au Sahel et la mise en œuvre de la zone de libre-échange continentale (Zlec). « Faire taire les armes crée des conditions propices au développement de l'Afrique », c'est le thème de ce sommet.

Yvette Reine Nzaba

FONDS JEUNE CRÉATION FRANCOPHONE

# Date limite de candidatures le 27 mars

Lancé depuis le 27 janvier, le Fonds jeune création francophone est destiné aux auteurs/réalisateurs de plus d'une dizaine de pays africains et, d'ailleurs, pouvant justifier d'au moins un court-métrage et au maximum un long-métrage de plus de soixante minutes, déjà diffusé en salles ou lors d'un festival international.

Pour la troisième année successive, les partenaires du Fonds jeune création francophone réitérent leur collaboration destinée à encourager la création audiovisuelle, les auteurs émergents et producteurs d'Afrique Francophone subsaharienne, de l'Océan Indien et d'Haïti. Selon eux, la poursuite de cette aventure s'explique par le désir de soutenir et d'encourager la structuration d'un écosystème audiovisuel local et le développement de projets qui pourront rencontrer leur public aussi bien localement qu'à l'international. Le Fonds jeune création francophone soutient les projets de différents formats : cinéma, court- et long-métrages, séries audiovisuelles et contenus web. Ceci, à travers l'attribution d'aides sélectives pouvant intervenir au stade du développement, de la production et/ou de la post-production.

Cette opportunité est ouverte aux professionnels du cinéma et de l'audiovisuel de plusieurs pays : Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Congo Brazzaville, Congo RDC, Côte d'Ivoire, Djibouti, Gabon, Guinée, îles Comores et Ile Maurice, Madagascar, Mali, Niger, République Centrafricaine, Rwanda, Sénégal, Les Seychelles,



Tchad, Togo et Haïti. Ce fonds, soulignent les organisateurs, va promouvoir le développement de stratégies innovantes et de nouveaux mécanismes dans les pays concernés à travers l'organisation d'événements en renforcement des capacités ou de rencontres au sein de festivals. En effet, le Fonds pour la Jeune création francophone a également vocation à promouvoir le développement d'un réseau international de jeunes cinéastes.

Les projets lauréats, sélectionnés par une commission indépendante de professionnels, pourront bénéficier d'accueil en résidence d'écriture pour leur développement ou d'apport numéraire pour leur production. Les projets en production et post-production pourront également bénéficier de prestations et d'accompagnements.

Notons que le Fonds jeune création francophone est le fruit d'une collaboration entre le Centre national du cinéma et de l'image animée de France, la Fédération Wallonie-Bruxelles et Wallonie Bruxelles International en Belgique, le Film Fund Luxembourg, la Société de développement des entreprises culturelles et le ministère de la Culture et des Communications du gouvernement du Québec, Téléfilm Canada, TV5MONDE, Orange Studio, France Télévisions, la Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD), la SACD Belgique et la SACD Canada. Sa gestion opérationnelle, administrative et financière est assurée par le Collectif génération films.

Visitez la page, [www.jeunecreationfrancophone.org](http://www.jeunecreationfrancophone.org), pour plus de détails.

Merveille Atipo

JOURNÉE INTERNATIONALE DES LANGUES MATERNELLES

# La sauvegarde du patrimoine culturel indispensable

La plupart des langues maternelles sont menacées de disparition, laissant la place aux secondes langues qui ne sont que des langues d'emprunt. Pour les préserver, l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco) a décrété, il y a de cela vingt ans, le 21 février de chaque année comme Journée internationale des langues maternelles.

La Journée internationale des langues maternelles sera célébrée cette année sur le thème « Sauvons la diversité culturelle et linguistique à l'échelle nationale et mondiale ». Les langues maternelles sont des instruments puissants pour préserver et développer notre patrimoine culturel. Malheureusement, celles-ci sont moins parlées dans nos familles.

Au Congo par exemple, les parents obligent leurs enfants à ne parler que le français, ils oublient que les langues maternelles sont les premières langues qu'un enfant doit apprendre et parler avant toute chose. Or, lorsque ces langues s'éteignent, la diversité culturelle qui fait la richesse de l'humanité disparaît aussi.

A cette occasion, les associations qui œuvrent pour la sauvegarde et le développement de langues maternelles en République du Congo organisent ce vendredi, à l'Institut français du Congo, une conférence débat autour des questions : Votre langue maternelle, celle de vos parents est-elle encore en bonne santé ? Est-elle moribonde ou déjà dans le coma ? Avez-vous transmis votre langue maternelle à votre enfant ou lui avez-vous donné une langue d'emprunt qui fait de lui un déraciné ? Ainsi, des animations, chants, poèmes et expositions d'ouvrages en langues congolaises sont au programme. Toutes les initiatives visant à promouvoir la diffusion des langues maternelles servent donc non seulement à encourager la diversité linguistique et l'éducation multilingue, mais aussi à développer une plus grande sensibilisation aux traditions linguistiques et culturelles à travers le monde.

Rappelons que la Journée internationale des langues maternelles a été proclamée par la conférence générale de l'Unesco en novembre 1999. Elle est célébrée chaque année dans le monde entier depuis février 2000.

Rosalie Bindika

4<sup>ème</sup> Conférence Internationale et Exposition sur les Hydrocarbures au Congo

# CIEHC4

WWW.OILGASCONGO.COM

## 19-21 FÉVRIER 2020

BRAZZAVILLE, RÉPUBLIQUE DU CONGO

CENTRE INTERNATIONAL DE CONFÉRENCE DE KINTÉLÉ BRAZZAVILLE

RENDEZ-VOUS INCONTOURNABLE  
 POUR TOUS LES ACTEURS DU SECTEUR  
 PÉTROLIER ET GAZIER AU CONGO

**SPONSOR PRINCIPAL**

**SPONSORS PLATINE**

**SPONSORS OR**

**SPONSOR ARGENT**

**SPONSORS ASSOCIÉS**

**ORGANISÉE PAR**

## FILM

# « La miséricorde de la jungle » de Joël Karekezi appréciée par les cinéphiles brazzavillois

Projeté le 6 février à Brazzaville, en présence du réalisateur, dans le cadre de la deuxième édition des Kamba's Awards, le film « La miséricorde de la jungle » est une leçon sur les massacres de guerre et un appel à la réconciliation.

Long-métrage d'environ 1h 30 mn, « La miséricorde de la jungle » est sorti en 2018 et depuis il rencontre un grand succès. L'an dernier, le film a été sacré étalon d'or au Festival panafricain du cinéma et de la télévision de Ouagadougou (Fespaco) au Burkina-Faso.

L'histoire du film est un retour en 1998, dans la région du Kivu, à la frontière entre la RDC et le Rwanda. Alors que la seconde guerre du Congo fait rage, deux soldats de l'armée régulière sont séparés de leur bataillon dans les montagnes du Sud-Kivu à la suite d'une offensive. Le sergent Xavier (Marc Zinga), vétéran rwandais et le soldat Faustin (Stéphane

Bak), paysan des hauts-plateaux et orphelin de guerre, se retrouvent alors encerclés par les rebelles qui envahissent le pays en progressant vers l'ouest.

Prisonniers dans la plus grande et hostile jungle du continent, éprou-

vés par la famine et la maladie, ils vont devoir s'aider mutuellement pour rejoindre leurs troupes à travers les montagnes. Ayant réussi à les rejoindre, ils se retrouveront à jamais séparés par la force du destin. « L'histoire est sincère et atta-

chante. Elle invite à une réflexion profonde et éduque sur les leçons que nous avons tirées des guerres dont nous ne souhaiterions plus jamais revivre », a souligné une spectatrice. « La miséricorde de la jungle » pose la question de la possi-

bilité du pardon. Le film s'est inspiré de l'expérience du cousin du réalisateur et son ami, tous deux militaires en guerre, perdus dans la jungle au Congo et avaient réussi à survivre pendant six mois. « Rescapé du génocide rwandais et habité par le devoir de témoigner, je voulais, au travers de ce sujet sensible, raconter non seulement la réalité d'un pays touché par les conflits armés mais surtout exprimer la nécessité de la paix et de l'espoir au sortir d'une guerre cruelle. Et en parallèle, explorer la psychologie des soldats en situation de survie au milieu d'un environnement aussi splendide que stupéfiant », a déclaré le réalisateur.

Ancré dans un contexte spécifique, le film aborde un propos universel : l'antimilitarisme. S'ouvrant au monde, il invite à réfléchir sur le cycle de la violence et ses conséquences, bien au-delà des clivages. « Au fond de moi, je ressentais une colère immense mais, très vite, j'ai réalisé que la logique infernale de la vengeance n'a aucune issue. Si l'on sombre dedans, c'est tout un pays qui est capable d'être anéanti », estime Joël Karekezi.



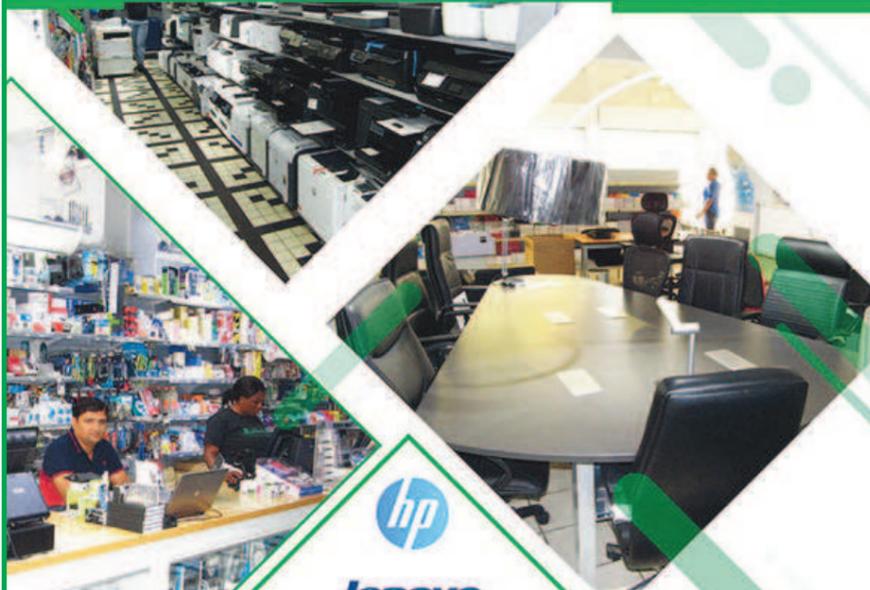
Un cliché du film DR

Merveille Atipo

« Au fond de moi, je ressentais une colère immense mais, très vite, j'ai réalisé que la logique infernale de la vengeance n'a aucune issue. Si l'on sombre dedans, c'est tout un pays qui est capable d'être anéanti »,



**Un fournisseur unique pour votre bureau**












**Agence Pointe-Noire**  
98, Bld Charles de Gaulle - B.P. 828  
Pointe-Noire - République du Congo  
Tél. : 05 537 14 46 / 05 537 14 47 / 22 294 08 04  
contact@burotec.biz / sales@burotec.biz

**Agence Brazzaville**  
Rond point de la gare, immeuble Airtel, Centre-Ville  
Brazzaville - République du Congo  
Tél. : 05 537 14 71 / 05 537 14 75  
contactbzv@burotec.biz / salesbzv@burotec.biz

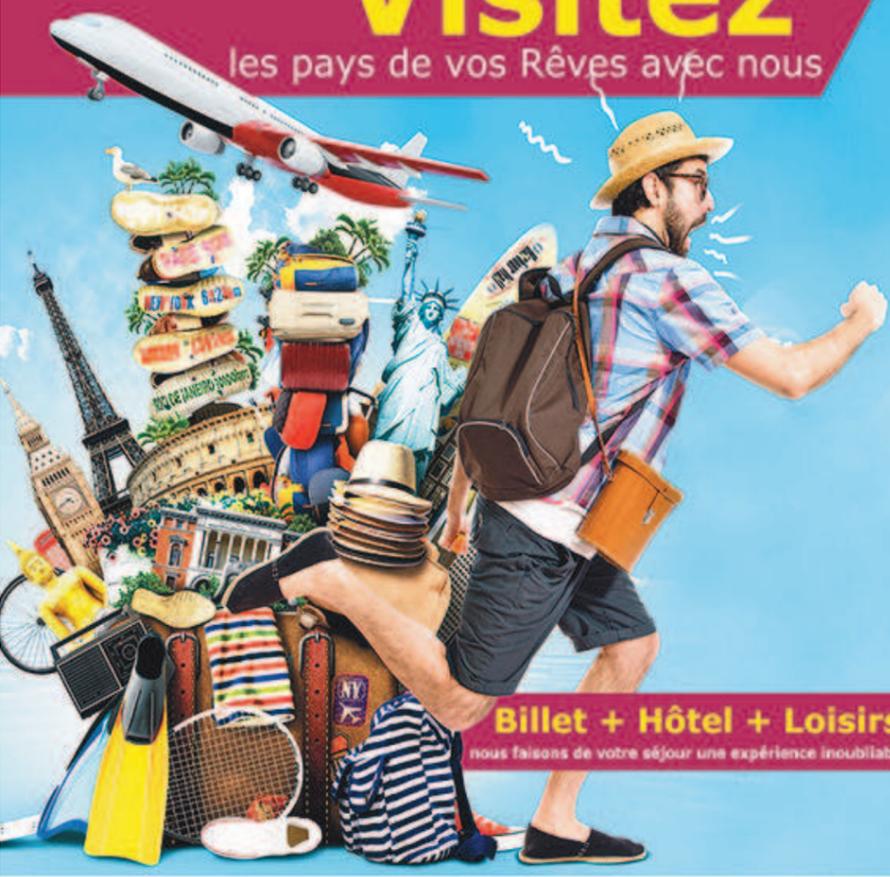


[www.burotec.biz](http://www.burotec.biz)



**Agence de Voyage & Tourisme**

**Visitez**  
les pays de vos Rêves avec nous



**Billet + Hôtel + Loisirs**  
nous faisons de votre séjour une expérience inoubliable

Pointe-Noire (Rép. du Congo) + (242) 05 555 55 79 - 04 485 09 09

Brazzaville (Rép. du Congo) + (242) 05 302 67 86 - 04 431 03 50

[salespnr@hariomtravels.net](mailto:salespnr@hariomtravels.net)

[salesbzv@hariomtravels.net](mailto:salesbzv@hariomtravels.net)

[www.hariomtravels.net](http://www.hariomtravels.net)

## MUSIQUE

## Djason Philosophe en spectacle le 14 février à Brazzaville

Spectacle dédié à la journée de « Saint-Valentin », le 14 février, l'événement lancera également la tournée des spectacles de proximité de l'artiste Djason Philosophe et son groupe super Nkolo mboka.

C'est un spectacle haut en couleur, au rythme de la rumba, salsa et samba, que réservent l'artiste et tout son groupe musical, super Nkolo mboka. « La journée du 14 février est prise en considération à Brazzaville et, de ce fait, nous souhaitons faire partager

**« La musique n'a pas de langage, pas de couleurs et pas de races. A cet effet, je propose des chants en lingala, français, portugais et brésilien »**

aux couples un savoureux moment romantique en musique. L'entrée pour deux est à 5 000 FCFA et le spectacle se tiendra à l'espace Two, à proximité du Cercle cultu-

rel Sony-Labou-Tansi, à Brazzaville, dans le deuxième arrondissement de la capitale », a indiqué l'artiste. D'après lui, ce spectacle live débutera par des titres cultes qui inviteront le public à danser en couple. Par la suite s'en suivra le show d'ambiance qui fera bouger librement tout le monde.

Aussi appelé El Caliente, Djason Philosophe et son groupe Super Nkolo Mboka évoluent depuis quelques années dans un style résolument polychrome. C'est pour se détourner de la monotonie qui est en train d'asphyxier l'art et dans le but de rendre la musique congolaise visible de partout dans le monde que Djason Philosophe et son orchestre ont décidé d'innover. C'est pour un style multicolore qu'ils ont opté, une sorte de mélange de la rumba congolaise à la samba brésilienne et la salsa cubaine à travers plusieurs genres et sonorités. Ce choix diversifié est le fruit de ses expériences dans les pays d'Afrique de l'Ouest et hispaniques.



A ce propos, l'artiste a intitulé son tout dernier album « Multicolor ». Celui-ci sera entièrement disponible en ligne et en version physique dans quelques semaines. Parmi les titres qui le composent, on compte : Hola hola, To bina, envoûtement, Rumba na piste, Efandza nteke, salsa del Congo, pêcheur mundele ... « Les titres sont en ligne depuis l'an dernier. Mais, faute d'engouement du public brazzavillois pour l'achat de la musique en ver-

sion web, mon équipe et moi avons décidé de rendre disponible la version physique de l'album, uniquement en audio. Que le public soit patient pour certaines vidéos qui restent à réaliser », a souligné l'artiste.

Notons que Djason Philosophe « the winner, o vencedor, el caliente » est un artiste musicien congolais, chanteur, auteur compositeur et chorégraphe. Il a débuté sa carrière dans un style folk moderne dénommé

Djason Philosophe et son groupe sur scène DR

Swèdè Ibodo, avant de poursuivre par la rumba moderne. Adeptes du métissage musical afro-américain et afro-européen, l'artiste a déjà participé à de nombreuses rencontres culturelles aussi bien au Congo qu'ailleurs et reçu plusieurs distinctions. « La musique n'a pas de langage, pas de couleurs et pas de races. A cet effet, je propose des chants en lingala, français, portugais et brésilien », a déclaré l'artiste congolais.

Merveille Atipo

**INSTITUT FRANÇAIS DU CONGO**

**PROGRAMME DE LA SEMAINE DU 10 AU 16 FEVRIER**

**MARDI 11 FEVRIER**  
**18H30** CINE-CLUB : MAIS VOUS ETES FOUS  
**19H00** FESTIVAL : EN AVANT POUR LE MASA ! AVEC PRISCA OUYA ET MARIUSCA MOUKENGUÉ

**MERCREDI 12 FEVRIER**  
**15H00** DEBAT D'IDEES : ETAT DE PLANIFICATION URBAINE AU Congo  
**17H00** CONFÉRENCE : L'ACCORD DE PARIS, SES OBJECTIFS, SES OUTILS DE MISE EN OEUVRE ET LES ENJEUX POUR LE CONGO.  
**19H00** MERCREDI A LA CAFET' : CHIKADORA

**JEUDI 13 FEVRIER**  
**15H00** CLUB DE LECTURE ET D'ECRITURE : "BONJOUR TRISTESSE" DE FRANCOISE SAGAN  
**18H00** VERNISSAGE DE L'EXPOSITION : VISAGES ET ARTS DU PAYS ALIMA-NKENI DE DANIEL ISAAC ITOUA ET GRAND-MAÎTRE KEM-OBOURA

**19H00** FESTIVAL : EN AVANT POUR LE MASA ! AVEC JULLES FERRY MOUSSOKI ET JUSTE PARFAIT

**SAMEDI 15 FEVRIER**  
**10H00** ANIMATIONS : LES RENDEZ-VOUS DE LA MEDIATHEQUE (SAMEDI DES PETITS LECTEURS, L'HEURE DU CONTE, RENCONTRE DE SCRABBLE)  
**18H00** DANSE : 2<sup>EME</sup> ÉDITION DE NSAKA DANCE

**EN AVANT POUR LE MASA !**

Pour plus d'infos, veuillez consulter notre agenda du mois sur [www.institutfrancais-congo.com](http://www.institutfrancais-congo.com)

**VISITEZ LE MUSÉE-GALERIE DU BASSIN DU CONGO**

de LUNDI à VENDREDI (9h-17h) et SAMEDI (9h-13h)

Musée du Bassin du Congo

Expositions et projections

SCULPTURES PEINTURES

CÉRAMIQUES MUSIQUE

galerie CONGO

L'ART DANS TOUTES SES EXPRESSIONS

de la Tradition à la Modernité

Siège social : 84 bd Denis-Sassou-N'Guesso immeuble les Manguiers (Mpila), Brazzaville République du Congo.



## SOUS PROJET DE RECONSTRUCTION DU MARCHÉ DOMANIAL DE SOUKISSA À OUENZÉ, BRAZZAVILLE PLAN D'ACTION DE RÉINSTALLATION (PAR) RAPPORT FINAL / JANVIER 2020



### Résumé exécutif

#### 1. Introduction

Le sous projet de construction du marché domanial de Soukissa, situé dans le quartier 58 (Moukondo) du 5ème arrondissement Ouénzé de la ville de Brazzaville, est porté par le Projet de développement urbain et de restructuration des quartiers précaires (DUR-QuaP).

Ce sous projet traduit l'engagement et la volonté du DURQuaP à favoriser le développement dudit quartier au niveau duquel il a entamé un vaste programme de restructuration à travers la réhabilitation et la construction d'infrastructures sociales de base.

La Banque mondiale est le bailleur de fonds envisagé pour financer la réalisation de ce sous projet de construction du marché domanial de Soukissa suivant sa politique opérationnelle 4.12 qui concerne la réinstallation involontaire de personnes. En effet, ce sous projet nécessitera l'acquisition de terres conduisant ou non à un déplacement économique de personnes ou perte de biens voire une restriction d'accès à ces biens pendant toute la période des travaux. Aussi, des effets négatifs tels que des pertes de revenus, dommages ou restrictions d'accès aux ressources économiques pourraient en résulter. Le sous projet de marché domanial de Soukissa a donc impliqué la réalisation d'un Plan d'Action de Réinstallation (PAR).

Ce contexte justifie la préparation du présent Plan d'Action de Réinstallation (PAR), dont les objectifs sont de: (i) minimiser, autant que possible, les déplacements involontaires; (ii) éviter dans la mesure du possible la destruction de biens et (iii) indemniser les personnes affectées de manière juste, équitable et préalable pour compenser les pertes subies par ces dernières du fait du sous projet.

#### 2. Description du projet

Outre la démolition des structures localisées dans l'emprise, le présent sous projet porte sur la construction d'un grand nombre d'infrastructures et d'équipements marchands, notamment un bâtiment principal (tous corps d'état), des ouvrages connexes, un réseau de voiries. Les principaux équipements prévus ainsi leur nombre sont consignés ci-dessous :

Equipements prévus dans le cadre du sous projet

N°	Désignation	Quantités
1	Boutiques	14
2	Chambres froides	1
3	Bougeries	2
4	Restaurant bar	1
5	Dépôt	2
6	Bloc infirmerie	1
7	Blocs administratifs avec bureaux	1
8	Salle polyvalente	1
9	Garderie d'Enfants	1
10	Tables en béton armé	684
11	Latrines	16
12	Douche	2
13	Local technique	1
14	Assainissement	1
15	Parking et allées bétonnées	300 m <sup>2</sup>

Source : DURQuaP, février 2019

Ces travaux induisent à des impacts sociaux négatifs notamment des pertes de biens, d'activités et/ou de sources de revenus susceptibles de porter préjudice aux personnes affectées. Cette situation nécessite l'élaboration d'un Plan d'Action de Réinstallation (PAR) aux fins d'éviter et/ou minimiser les impacts et effets sociaux négatifs.

#### 3. Objectifs du PAR

L'objectif principal de tout projet de réinstallation est d'éviter de porter préjudice aux populations. Le présent PAR a pour objectifs l'identification, la planification, la mise en œuvre et le suivi de toutes les activités nécessaires au déplacement/réinstallation des PAP selon une démarche devant leur assurer des conditions de vie au moins similaires à leurs conditions actuelles, cela conformément à la législation congolaise et aux exigences de la PO 4.12 de la Banque mondiale. Le PAR a été élaboré en conformité avec le Cadre Politique de Réinstallation (CPR) préparé pour le projet de restructuration des quartiers précaires de Brazzaville et Pointe Noire.

#### 4. Démarche méthodologique

Pour procéder à l'élaboration de ce présent PAR, il a été adopté une démarche méthodologique basée sur plusieurs approches complémentaires avec un accent particulier mis sur l'information et la consultation des parties prenantes, notamment les populations susceptibles d'être affectées par les activités du projet.

Ainsi, la démarche suivante a été adoptée pour réaliser ce PAR :

- rencontre d'information à Brazzaville (notamment au niveau de la mairie du 5ème arrondissement et dans le quartier de Soukissa) : elle a consisté à des rencontres avec les autorités administratives, les élus locaux de la zone du projet, les services techniques, les représentants des organisations communautaires de base, le comité du marché, etc. sur la présentation du sous projet, les objectifs du PAR, dans le but de recueillir les avis, les

préoccupations et les recommandations ;

- information, sensibilisation et consultation des populations : elle a consisté en des séances d'entretiens individuels avec les personnes affectées pour les informer sur le sous projet, les enquêtes y relatives, la date butoir, etc.;
- recensement, inventaire et évaluation des biens : enquêtes socio-économiques et inventaire des pertes, etc.;
- établissement de la base de données et rédaction du rapport.

#### 5. Cadre juridique de la réinstallation

Le contexte juridique a trait à la législation foncière du Congo. Les textes juridiques en la matière ont été utilisés, notamment la loi N°9-2004 du 26 mars 2004 portant Code du domaine de l'Etat et la loi N° 10-2004 du 26 mars 2004 fixant les principes généraux applicables au régime domanial foncier au Congo et la loi N° 11-2004 du 26 mars 2004 portant procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique.

Toutefois, la législation congolaise et la PO. 4.12 de la Banque mondiale ne sont pas concordantes sur les propriétaires fonciers, les plaintes et la consultation publique (la participation est plus large dans les textes de la PO. 4.12).

D'autres points sur lesquels les politiques de la Banque mondiale exigent d'aller au-delà de la réglementation congolaise sont les suivants :

- priorité à la compensation en nature sur la compensation en espèces quand les moyens de vie dépendent de la terre ; dans ce cas l'option de remplacement « place d'affaire contre place d'affaires doit être privilégiée car la subsistance de bon nombre de PAP dépend des activités commerciales affectées par le sous projet de construction du marché ;
- indemnisation à la valeur intégrale de remplacement ;
- assistance à la restauration des revenus et moyens de subsistance, par exemple dans les domaines du commerce et de la conservation, etc.) ;
- compensation pour les activités commerciales qui sont en permanence ou temporairement perturbées en raison des travaux de de construction du marché financés par le projet ;
- participation des personnes affectées à tout le processus de réinstallation ;
- suivi et évaluation participatif ;
- assistance spécifique aux personnes vulnérables.

En tout état de cause, les conventions internationales, à l'instar de l'Accord signé avec la Banque mondiale, ayant une prééminence sur les lois nationales, s'inscrirait dans ce cadre. En cas de conflit entre les deux cadres juridiques, c'est le cadre juridique le plus avantageux pour la PAP qui prévaut. Dans le cas des mesures de compensation ou des différentes mesures d'assistance prévues pendant le processus de réinstallation, cela implique que le cadre le plus avantageux pour les personnes affectées sera adopté selon l'analyse des écarts entre la législation congolaise et les standards de la Banque mondiale.

#### 6. Impacts sociaux négatifs du projet

Le projet induira des déplacements économiques de populations.

Ces impacts ont été évalués à travers les opérations de recensement et de consultations avec les populations affectées par le projet.

Ces activités ont permis d'évaluer les impacts négatifs du sous projet qui concernent deux catégories de pertes :

- la perte de 742 structures (fixes, semi fixes et précaires) à usages de commerce et communautaire ;
- les pertes de revenus et de moyens d'existence tirés des activités commerciales et de services.

L'analyse approfondie des données collectées a permis d'obtenir, globalement, une population totale de 1156 personnes affectées par le projet (PAP).

Ces PAP sont réparties en quatre (04) catégories (selon le type de pertes).

Répartition des PAP par catégorie

Catégorie PAP	Nombre de PAP recensées	% PAP
PAP Places d'Affaires inamovibles	24	2,1%
PAP Places d'Affaires amovibles (étals)	1128	97,6%
PAP Places d'Affaires inamovibles & Places d'Affaires amovibles (étals)	3	0,3%
PAP Infrastructures et Equipements Collectifs (IEC)	1	0,1%
<b>Total</b>	<b>1156</b>	<b>100%</b>

Source : Base de données de recensements et d'enquêtes socioéconomiques, février 2019

Selon le statut des PAP, cet effectif de 1156 personnes affectées par le projet est réparti comme suit :

## RIPOSTE CONTRE EBOLA

## Une réunion sur la gestion de déplacement massif des populations

Dans le cadre du renforcement des activités de lutte contre la dixième épidémie d'Ebola, il sera bientôt mis en place un Plan de contingence pour la situation des déplacés de Mangina à Beni dans la province du Nord-Kivu.

La question a été au centre d'une réunion présidée, le lundi 10 février, par le maire de la ville de Beni. Le coordonnateur général adjoint de la riposte à l'épidémie d'Ebola, le Dr Justus Nsio Mbety a pris part en présence de quelques délégués du Bureau de la coordination des affaires humanitaires pour les Nations unies (Ocha).

Trois recommandations importantes ont été issues de cette réunion, à savoir établir une évaluation rapide qui donnera des statistiques fiables sur la base desquelles les besoins seront identifiés, rendre disponibles rapidement des tentes pour pouvoir héberger ces déplacés et mettre en place des commissions capables d'élaborer un plan d'urgence signé par le maire, permettant aux partenaires humanitaires de s'aligner. C'est à la demande de la Coordination générale de la riposte à l'épidémie d'Ebola que cette réunion a été convoquée. La coordination générale a ma-



Une vue des participants à l'atelier

nifesté son inquiétude face à la situation des déplacés qui, pour elle, doit être bien gérée afin d'éviter l'importation ou l'exportation de l'épidémie par contamination ou la réinfection des déplacés à leur retour dans leur zone, étant donné que Beni reste aujourd'hui la seule zone affectée par le virus Ebola.

Le coordonnateur général adjoint de la riposte a, à cet effet, demandé que les besoins des déplacés soient identifiés et qu'on les localise dans leurs lieux d'hébergement en vue de les sensibiliser à observer les normes de prévention contre la maladie à virus Ebola. Pour sa part, la mairie a présenté deux défis liés à cette situation, à savoir le manque de membres

de famille à Beni pour certains déplacés et le refus d'autres déplacés à passer la nuit dans les cantonnements. La mairie de Beni prévoit, à l'occasion, l'organisation d'une forte sensibilisation afin de persuader les ménages de Beni à accueillir les déplacés sans abris. Pour Ocha, l'expérience montre que dans le grand-nord, vu les expériences passées sur le cantonnement, les déplacés peuvent être suivis individuellement dans leur ménage respectif. Il a annoncé la disponibilité de quelques partenaires pour accompagner la ville de Beni à lutter contre le déplacement. Ils sont en attente du plan d'urgence validé par l'autorité compétente.

Blandine Lusimana

## SANTÉ

## L'Onusida tient au maintien des services de lutte contre le VIH

En dépit de l'épidémie de coronavirus qui ravage la Chine, l'Onusida insiste sur le fait que les services de prise en charge des personnes vivant avec le VIH-sida doivent être maintenus.

C'est dans ce cadre que l'agence onusienne collabore étroitement avec ses partenaires et avec les autorités chinoises pour que l'accès aux services vitaux de lutte contre le VIH soit maintenu auprès des personnes affectées ou vivant avec le virus. Les déplacements et l'accès aux services, souligne un communiqué de cette agence, peuvent se retrouver limités dans les zones touchées par l'épidémie 2019-nCoV, car les hôpitaux concentrent leurs activités sur le nombre croissant de victimes du coronavirus.

Selon l'Onusida, il est primordial que les personnes vivant avec le VIH et souffrant d'autres maladies chroniques accèdent aux soins et aux médicaments nécessaires pour poursuivre leur traitement et rester en bonne santé. L'Onusida recommande au Chinese National Center for AIDS/STD Control and Prevention

d'agir rapidement pour que les personnes vivant avec le VIH éloignées de leur domicile pendant cette quarantaine puissent obtenir le renouvellement mensuel de leur thérapie antirétrovirale.

La directrice exécutive de l'Onusida, Winnie Byanyima, souligne que la Chine qui déploie des efforts considérables pour contenir l'épidémie a toute sa confiance pour ce qui est de sa capacité à maîtriser l'épidémie. « L'épreuve est rude, et l'Onusida propose de contribuer aux efforts internationaux pour enrayer la propagation du virus », affirme-t-elle.

Notons que l'incertitude règne encore sur le nombre de personnes vivant avec le VIH victimes du 2019-nCoV en Chine. L'Onusida continue donc de suivre l'évolution de l'épidémie et poursuit sa collaboration avec les autorités et les partenaires communautaires pour que les personnes affectées et vivant avec le VIH disposent des informations exactes pour prévenir le 2019-nCoV et accéder aux services nécessaires.

B.L.

## LIVRES

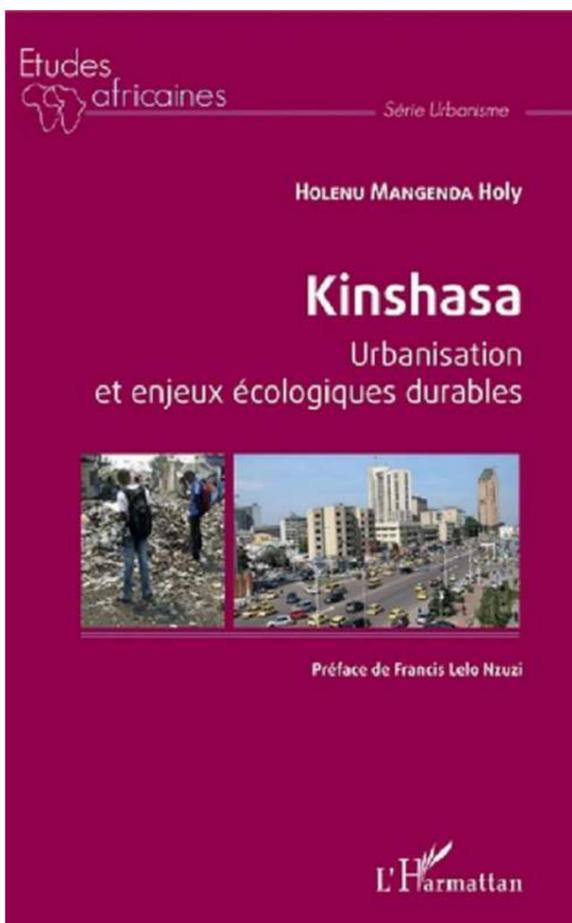
## Holy Mangenda préoccupé par l'urbanisation de Kinshasa et ses enjeux écologiques durables

Dans sa récente publication, le spécialiste en aménagement du territoire et expert en assainissement des villes et développement durable alerte sérieusement à propos de la croissance démographique galopante de la capitale qui l'expose à des graves problèmes d'hygiène et de salubrité si des mesures adéquates ne sont pas prises.

Kinshasa urbanisation et enjeux écologiques durables est paru chez L'Harmattan, le 30 janvier 2020. L'ouvrage de 368 pages préfacé par le professeur d'aménagement du territoire, d'aménagement urbain et d'environnement urbain, Francis Lelo Nzuzi, de l'Université de Kinshasa, souligne d'entrée de jeu que le phénomène d'urbanisation est relativement récent dans la capitale et dans l'ensemble du pays. Ceci, note Holy Holenu Mangenda, même si les grands centres urbains de la RDC réputés autrefois, durant les périodes coloniale et précoloniale, à vocation religieuse ou commerciale se sont développés au fil du temps.

Par ailleurs, alors qu'à ce jour l'exode rural contribue déjà

largement à la démographie galopante de Kinshasa, l'auteur nous renseigne que « dans moins d'une génération, la majorité de la population mondiale vivra dans les villes ». Evidemment la capitale de la RDC ne fait pas exception, elle connaîtra à cet effet, comme partout ailleurs, des pressions accen-



tuées sur les infrastructures et sur l'environnement urbain. Ce d'autant plus qu'au vu de la croissance actuelle de sa population, les estimations portent à croire qu'à l'horizon 2030, l'on pourrait bien atteindre vingt millions d'habitants. Ce qui, alerte Holy Holenu Mangenda, ne saurait être sans conséquence. En effet, souligne l'expert en assainissement des villes et développement durable, la situation qui se révèle déjà problématique a de fortes chances d'empirer si l'on n'y prend garde. Il est même d'avis qu'elle « risque de poser encore de graves problèmes d'hygiène et de salubrité aux répercussions néfastes sur les conditions de santé des populations de la capitale congolaise, si l'on ne prend pas les mesures adéquates ».

D'autre part, nous renseigne Holy Mangenda, la maîtrise de « la gestion des décharges d'ordures », casse-tête réel pour les autorités de la ville autant que la régulation des « problèmes de mobilité » et l'orientation de son « développement spatial », font partie des facteurs déterminants de l'avenir de la ville. Du reste, précise-t-il, cela vaut

pour toutes les villes quelles qu'elles soient. Mais, renchérit le spécialiste en aménagement du territoire, en développement et environnement urbains, « la régénération et la modernisation écologique du bâti ne font pas la ville écologique ». Il se profile dès lors, avise-t-il, « d'autres exigences plus larges », une sorte de programme à mettre à tout prix en œuvre. Il en vient à soutenir que « l'aménagement écologique consisterait à moduler les registres de l'intensité urbaine, concevoir une approche globale des mobilités et des cadres bâtis, maîtriser l'empreinte écologique, mieux qualifier les espaces urbains en mutation et organiser la gestion des décharges d'ordures ». Holy Mangenda en appelle dès lors à la responsabilité de tous, scientifiques, gouvernants et gouvernés. Nul ne peut faire l'impasse sur ces mesures qui sont là, affirme-t-il, les défis auxquels tous devront s'en tenir « pour un développement durable de nos villes ».

Nioni Masela

### 7.Éligibilité à la compensation et date limite d'éligibilité

Sont éligibles à la compensation : (a) les personnes qui ont des droits légaux formels sur la terre ou sur d'autres biens, reconnus par les lois du pays; (b) les personnes n'ayant pas de droits légaux formels sur la terre ou sur d'autres biens au moment du recensement, mais qui peuvent prouver leurs droits en regard des lois coutumières du pays; (c) les personnes qui n'ont pas de droits, légaux ou autres, susceptibles d'être reconnus sur les terres qu'elles occupent, et qui ne sont pas incluses dans les deux catégories décrites ci-dessus.

Les personnes possédant la terre et appartenant aux deux premières catégories n'ont pas été recensées dans le PAR mais reçoivent une pleine compensation des structures ainsi que des biens et avoirs qu'elles perdent. Les personnes de la 3e catégorie ont été recensées sur l'emprise du sous projet.

Dans le cadre du présent PAR, le recensement et les enquêtes socioéconomiques se sont effectués du 12 au 21 décembre 2018. La date limite d'éligibilité ainsi retenue est fixée au 21 décembre 2018. Un communiqué a été diffusé au niveau du quartier de Soukissa par voie d'affichage et au niveau de la Mairie du 5ème Arrondissement.

### 8. Résumé des résultats des consultations

Les résultats des différentes consultations menées avec les parties prenantes comprenant les populations affectées par la construction du marché de Soukissa sont présentés ci-dessous sous forme de synthèse. Il s'agit de l'équipe de l'UCP du DURQuaP, le Chef et les membres du conseil de Quartier de Soukissa, l'Administrateur Maire du Cinquième arrondissement de Brazzaville, le Conseiller aux affaires foncières de la mairie centrale de la commune de Brazzaville, le Directeur de l'Environnement et de la Propreté de la ville – Brazzaville, le Directeur des marchés de la ville – Brazzaville, le Comité Local de Développement (COLODE), le Comité de Gestion et de Développement Communautaire (CGDC), le Comité du marché et les personnes affectées par le projet (PAP).

#### Préoccupations et craintes :

Les parties prenantes ont fait part de leurs préoccupations et craintes vis-à-vis du projet, dont les principales sont synthétisées ci-après :

- la perte de revenus liée aux limitations d'accès au marché pendant toute la durée de la construction ;
- les pertes de biens qui occasionnent, chez certains ménages, une perte de sources de revenus et de moyens de subsistance ;
- la date de démarrage des travaux du sous projet ;
- la difficulté d'obtenir des informations claires sur le site de relocalisation temporaires des PAP ;
- la difficulté d'obtenir des informations claires sur le nombre de places qui seront disponibles dans le nouveau marché, et notamment l'existence de places qui seront réservées aux propriétaires de places d'affaires inamovibles (nombre et taille des boutiques);
- la transparence dans le processus d'indemnisation ;
- l'absence de capacités de beaucoup de personnes à développer les activités alternatives.

#### Suggestions et recommandations :

Les principales recommandations recueillies auprès des parties prenantes notamment les populations affectées par le projet sont synthétisées ainsi qu'il suit :

- impliquer les services municipaux dans toutes les étapes du projet notamment l'attribution des places dans le nouveau marché et dans la gestion du site ;
- trouver un site de relocalisation temporaire du marché au sein du quartier ;
- améliorer le cadre de vie de ce site en facilitant l'accès à l'eau aux marchands et à des toilettes décentes ;
- échanger avec les personnes affectées actives dans le marché notamment sur les emplacements qui leur seront affectés dans le nouveau marché à la fin de l'aménagement de manière à prendre en compte leurs besoins spécifiques ;
- tenir compte des besoins spécifiques de certaines PAP commerçants comme les détentrices de boutiques fermées et de places d'affaires inamovibles sécurisées qui ne peuvent pas s'installer dans des hangars ouverts car n'ayant pas de sécurité. A ce propos, il est recommandé au DURQuaP d'aménager des places d'affaires fermées selon les mêmes standards que celles affectées et à démolir ;
- accompagner les PAP, notamment les commerçants de produits périssables, notamment à travers le renforcement de leurs capacités et la mise en place d'une ligne frigorifi-

ques ;

- compenser de manière juste et à la hauteur de la valeur (sociale et économique) des biens perdus ;
- diligenter le paiement des indemnités ;
- mettre en place des mesures de sauvegarde sociale pour le rétablissement des moyens de subsistance ;
- recruter la main d'œuvre locale pendant les travaux ;
- respecter les engagements vis-à-vis des PAP.

### 9. Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP)

Dans le cadre des projets portés par le DURQuaP, un Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) a été mis en place.

Toutefois, un MGP spécifique au PAR du marché de Soukissa est ci-dessous proposé et doit s'intégrer dans le MGP du DURQuaP pour une meilleure cohésion dans sa mise en application.

Ce mécanisme qui commencera par la mise en place d'un dispositif d'enregistrement (au niveau Quartier et Projet) et de suivi de toutes les plaintes, implique trois (3) niveaux :

- le niveau interne qui implique le DURQuaP (et son Consultant pour la mise en œuvre du PAR) ainsi que les plaignants. Cette phase consiste en l'analyse de la plainte pour une durée maximale de cinq (5) jours à compter de sa date d'enregistrement. Elle peut déboucher sur le règlement de la plainte et donc sa clôture. A défaut, l'étape suivante est déclenchée ;
  - le traitement en Comité Local de Médiation (CLM) qui sera implanté dans le quartier de Soukissa et comprenant, au moins, les personnes suivantes :
    - o-le chef du quartier de Soukissa, Président ;
    - o-un représentant des populations choisi, par exemple parmi les anciens ou les autorités traditionnelles, selon les cas ;
    - o-un représentant du comité des PAP ;
    - o-un représentant du DURQuaP.
- Le CLM est convoqué par le Président et dispose d'un délai maximal de cinq (5) jours à compter de la date de transfert de la plainte audit comité pour trancher. En l'absence de satisfaction du plaignant relativement à la décision du CLM, l'instance qui suit sera saisie.
- Le traitement par le Comité de Gestion des Plaintes (CGP) qui constitue le dernier recours avant le tribunal devra durer au maximum 10 jours à compter de la date de transfert de la plainte par le CLM. Ce comité qui interviendra, si le niveau « quartier ou CLM » n'évolue pas dans son appréciation est composé, au moins, des personnes suivantes :
    - o-le Maire du 5ème Arrondissement ou son représentant, Président ;
    - o-un représentant du Comité Local de Développement (COLODE) ;
    - o-un représentant du Comité de Gestion et de Développement Communautaire ;
    - o-un représentant du Comité des PAP ;
    - o-un représentant du DURQuaP.

Si, à l'issue de cette étape, aucune solution n'a été acceptée par le plaignant, le recours juridique est déclenché.

Le suivi du mécanisme de gestion des plaintes sera sous la responsabilité du Chargé de Mission en Sauvegardes Environnementales et Sociales (CMSES) du DURQuaP qui sera appuyé par l'Experte Sociale (ES) dudit projet chargée des questions sociales et que le projet recrute dans le cadre de la mise en œuvre du PAR.

#### Recours judiciaire

Le plaignant est toujours libre de recourir aux instances judiciaires selon les dispositions de la loi. Mais les PAP devront être informées de ce que les procédures à ce niveau sont souvent coûteuses, longues, et peuvent de ce fait perturber leurs activités, sans qu'il y ait nécessairement garantie de succès.

Dans tous les cas, pour minimiser les situations de plaintes, la sensibilisation à la base par les organisations communautaires ainsi que d'autres consultations devront se faire intensément. Cela pourrait nécessiter l'élaboration de supports documentaires à laisser aux populations.

#### Répartition des personnes affectées selon la catégorie et le statut

Catégorie PAP	Nombre total de PAP recensés	Nombre de PAP Propriétaire Exploitant	Nombre de PAP Propriétaire Non Exploitant	Nombre de PAP Exploitant Non Propriétaire			Nombre de PAP Propriétaire Exploitant / Propriétaires Non Exploitant	Nombre de PAP Propriétaire Exploitant / Exploitant Non Propriétaires
				Locataire	Hébergée	Squatter		
Place d'Affaire inamovible	24	0	12	12	0	0	0	0
Place d'Affaire amovible (étals)	1128	311	425	360	18	11	1	2
Place d'Affaire inamovible & Place d'Affaire amovible (étals) à la fois	3	0	1	1	0	0	1	0
Infrastructure et Equipement Collectif (IEC)	1	0	0	0	0	0	1	0
<b>Total</b>	<b>1156</b>	<b>311</b>	<b>438</b>	<b>373</b>	<b>18</b>	<b>11</b>	<b>3</b>	<b>2</b>

Source : Base de données de recensements et d'enquêtes socioéconomiques, février 2019

## 10. Responsabilités organisationnelles de mise en œuvre du PAR

### ACTIVITÉ

#### 1. Approbation du PAR final

#### 2. Campagne d'information

Divulgateur du PAR

#### 3. Mise en place du dispositif de mise en œuvre du PAR

-Recrutement d'un consultant pour la mise en œuvre du PAR ;  
 -Recrutement des 02 experts en charge d'appuyer la mise en œuvre des mesures d'assistance aux 117 PAP vulnérables ;  
 -Recrutement de l'expert en charge du programme de restauration des moyens d'existence basé sur le renforcement des capacités des 7 18 PAP ;  
 -Désignation d'un responsable chargé de la gestion et du suivi interne des réclamations ;  
 -Recrutement d'un Spécialiste en Sauvegardes Sociales ;  
 -Recrutement d'un consultant pour réaliser le suivi /évaluation externe du projet.

#### 4. Acquisition des terrains

Délimitation de l'emprise (bornage)

#### 5. Mise en place des entités externes d'appui à la mise en œuvre du PAR

-Commission de conciliation ;  
 -Comité locale de gestion des plaintes ;  
 -Comité de gestion des plaintes ;  
 -Comité des PAP.  
 -Mise à disposition d'un site temporaire de réinstallation

#### 6. Compensation et assistance des PAP

Approbation et transfert de fonds  
 -Présentation des compensations aux PAP  
 -Compensations des PAP  
 -Accompagnement social et assistance des PAP et activités de restauration des moyens d'existence

#### 7. Gestion des réclamations

Réception et enregistrement des réclamations y compris règlement après analyse, si possible  
 Première instance de négociation des réclamations à l'amiable  
 Si désaccord ou insatisfaction persiste, mécanismes de réparation des préjudices  
 Si désaccord ou insatisfaction persiste, mécanismes de réparation des préjudices

#### 8. Suivi et évaluation du projet

Suivi de la procédure de compensations ;

Suivi et résolution des plaintes et réclamations Soumission de rapports périodiques d'activité Suivi de la mise en œuvre du PAR.  
 Évaluation de l'opération

### RESPONSABILITÉ

DURQuaP en relation avec la Banque mondiale

- DURQuaP
- Maire centrale de la ville de Brazzaville
- Maire du 5ème Arrondissement

-DURQuaP

Urbanisme / Cadastre

- Chef du quartier de Soukissa
- Dignitaires, anciens ou les autorités traditionnelles locales
- Comité des PAP
- DURQuaP
- COLODE
- CGDC
- Mairie du 5ème Arrondissement
- Chef du quartier de Soukissa ;
- Comité des PAP
- DURQuaP
- Mairie du 5ème Arrondissement

-État de la République du Congo (représenté par le Ministère chargé des finances)

- DURQuaP
- DURQuaP via son Consultant pour l'appui à la mise en œuvre du PAR
- DURQuaP ;
- Services techniques d'appui au développement (commerce, développement communautaire, etc.) ;
- ONG locales

- Responsable du DURQuaP chargé de la gestion et du suivi interne des réclamations
- Consultant pour l'appui à la mise en œuvre du PAR
- Comité local de gestion des plaintes (CLGP)
- Comité de gestion des plaintes (CGP)
- Tribunal

- DURQuaP ;
- DURQuaP via son Consultant pour l'appui à la mise en œuvre du PAR.
- Consultant externe chargé d'effectuer le suivi externe et l'évaluation finale de la mise en œuvre du PAR

#### 11. Suivi-évaluation de la mise en œuvre du PAR

Le suivi interne de la réinstallation sera assuré par le Consultant qui sera recruté par le DURQuaP pour l'assister lors de la mise en œuvre du PAR. Ce Consultant sera chargé de recueillir, de gérer et d'effectuer le suivi des réclamations des PAP, et d'effectuer le suivi auprès des instances de recours, notamment le Comité Local de Médiation et le Comité de Gestion des Plaintes.

En ce qui concerne le suivi externe de la mise en œuvre du PAR, il sera effectué par un Consultant indépendant engagé par le DURQuaP.

De façon spécifique, le suivi cherchera à s'assurer entre autres que :

- les indemnités/compensations ont été effectuées ;
- les mesures de restauration des moyens d'existence sont approfondies et mises en œuvre ;
- les autres mesures d'accompagnement sont mises en œuvre ;
- les déménagements se déroulent normalement ;
- les groupes vulnérables bénéficient d'une assistance adéquate ;
- toutes les plaintes ont été enregistrées, examinées et traitées ;
- le calendrier arrêté pour le processus est respecté ;
- et la réinstallation n'engendre pas des impacts négatifs ou que ceux-ci sont bien maîtrisés.

Les principaux indicateurs qui seront contrôlés sont :

- le paiement de la compensation aux différentes catégories de PAP, selon les principes et les barèmes contenus dans le PAR ;
- l'information du public, la diffusion de l'information et les procédures de consultation ;

•l'adhésion aux procédures de redressement de torts, le nombre de plaintes enregistrées, le nombre de plaintes résolues, et la période moyenne nécessaire pour résoudre une plainte ;

•la remise en service de toute place d'affaire, et

•la coordination institutionnelle pour l'achèvement des activités de recasement et le début des travaux.

Pour sa part, la Banque mondiale effectuera des vérifications afin de s'assurer que les compensations ont été payées selon la procédure et les barèmes définis dans le PAR. Elle révisera également les plaintes formulées, le processus suivi pour la résolution des plaintes et identifiera les questions toujours en litige.

L'évaluation finale devrait être effectuée par un Consultant indépendant pour mesurer les résultats et les impacts du PAR sur les moyens de subsistance et les conditions de vie des PAP.

12. Calendrier de mise en œuvre du Plan d'Action de Réinstallation  
 Les activités à mener lors de la mise en œuvre du PAR devraient durer de quatorze (14) mois à compter approbation et la diffusion du PAR. Les activités menant à la libération totale de l'emprise devraient être complétées au bout de 5 mois, à compter de la date de recrutement d'un Consultant qui assistera le DURQuaP lors de la mise en œuvre du PAR.

Suite à la confirmation que les compensations sont complétées avec succès, le DURQuaP pourra autoriser le début des travaux qui sont d'une durée de 8 mois.

Toutefois, dès l'effectivité de la libération de l'emprise, les activités

afférentes à l'exécution des mesures d'assistance des personnes vulnérables et celles inhérentes à la restauration des moyens d'existence des PAP vont démarrer pour une durée de 9 semaines comprenant le retour des PAP sur le marché reconstruit.

Les enquêtes de satisfaction destinées aux PAP sont planifiées le dernier mois de la mise en œuvre du PAR, en même temps l'élaboration du rapport de clôture du PAR.

13. Budget estimatif du Plan d'Action de Réinstallation et sources de financement

Le budget pour la mise en œuvre du PAR est évalué à 343 234 274 Francs CFA.

Les principales rubriques qui composent ce budget sont :

- les indemnités des pertes ;
- l'assistance aux personnes vulnérables ;
- l'appui à la restauration des moyens d'existence ;
- le suivi-évaluation externe de la réinstallation ;
- les imprévus ;
- la provision afférente au fonctionnement des instances de recours (CLM et CGP).

L'intégralité du budget est financée par le Gouvernement de la République du Congo, représenté par le Ministère chargé des Finances.

## DROITS HUMAINS

## Vers la création d'un club de journalistes pour la défense des enfants

Le Samu social, organisation non gouvernementale qui œuvre dans la prise en charge des enfants et jeunes en situation de rue à Pointe-Noire, s'est entretenu récemment, en présence du directeur départemental des Droits humains et des Libertés fondamentales de Pointe-Noire, Aubin Djondo-Kendé, avec les médias de la place pour la création d'un réseau des journalistes ambassadeurs des droits de l'enfant.

Dans son souci de vulgariser efficacement les textes sur les droits en vue de leur application effective sur le terrain et de prévenir les conflits familiaux au niveau national en général et à Pointe-Noire en particulier, le Samu social a lancé une série de contacts avec cinq médias de la place afin de créer un club des journalistes ambassadeurs des droits de l'enfant.

L'objectif de la création de ce club a été développé lors de l'entretien avec Régis Samba, chargé de la communication de cette structure, après la présentation du Samu social par son directeur Raphaël El-lul. «Le club des journalistes, c'est un canal par excellence d'échange entre les professionnels de l'information



sur toutes les questions touchant les enfants», a souligné

Régis Samba.

Le groupe en projet a entre

autres missions de renforcer la

synergie entre journalistes en

créant des espaces nécessaires de communication à travers leurs médias respectifs pour vulgariser les textes existant sur les droits de l'enfant, notamment la loi n°4/210 portant protection de l'enfant en République du Congo, à travers les émissions radiotélévisées, les reportages, les interviews avec les experts pour son application effective dans tous les niveaux.

Notons que l'initiative prise par le Samu social a été appréciée par les journalistes qui ont d'ailleurs sollicité avant tout leur participation aux maraudes organisées par le Samu auprès des enfants vivant dans la rue pour mieux cerner la problématique et toucher du doigt leur vécu quotidien.

Charlem Léa Itoua

## NUTRITION

## Les végétaliens exhortent au changement des habitudes alimentaires

Face aux menaces qui pèsent sur le monde exposé aux nombreux dangers liés à la consommation de la viande animale, les végétaliens de Pointe-Noire ont appelé la population au ressaisissement.



Quelques légumes consommés par les végétaliens/credit photo DR»

L'appel a été lancé au cours d'un point de presse organisé le 7 février. «Il y a urgence à sauver la planète en péril. Nous devons changer nos habitudes alimentaires, surtout celles liées à la consommation de la viande animale qui non seulement cause préjudice au règne animal mais aussi aux consommateurs ignorant des conséquences sur leur santé », a dit Yaya Napo, végétalien. Citant le célèbre artiste Paul McCartney, il a ajouté : « Si les abattoirs avaient des murs de verre, nous ne mangerions plus de viande ». Selon lui, la plupart de nos malheurs viennent de la consommation de la viande animale.

Pour sauver la planète en péril, les gens doivent conjuguer des efforts afin de bannir ces pratiques et ces vieilles habitudes nocives à notre santé, a-t-il poursuivi, avant d'inviter à l'adoption des comportements responsables à l'instar de Ching Hai, maître suprême, humanitaire de renommée mondiale, écologiste dont l'amour et les soins pour l'humanité s'étendent au-delà de toutes les frontières. Cette maîtresse spirituelle est l'une des pionnières écologiques de notre planète, qui promeut la protection de l'environnement, la préservation de la biodiversité, le reboisement, le mode de vie durable et, surtout, l'alimentation végétalienne biologique, le moyen le plus rapide et le plus efficace de résoudre la crise climatique.

Hervé Brice Mampouya

28<sup>e</sup> JOURNÉE MONDIALE DES MALADES

## Les femmes sensibilisées à l'hygiène intime

Une conférence a réuni les femmes, le 8 février, à la paroisse Sainte-Face-de-Jésus, qui en était l'initiatrice, sur les conséquences de certaines pratiques à la mode dont elles font usage pendant leur toilette intime.



Vue de la salle lors de la conférence sur les soins au féminin/credit photo Adiac

La conférence sur les soins au féminin a permis au Dr Anselme Kapinga d'informer les femmes des produits dangereux qu'elles utilisent pour leur bain intime. Parmi ceux-ci, il y a le jus de citron, le bicarbonate, les produits cosmétiques, le gingembre. Ces pratiques les exposent aux infections nuisibles et aux cancer vaginal et du col de l'utérus. L'usage du savon, de la savonnnette, du gant ainsi que l'introduction des doigts dans le sexe ont aussi été déconseillés. « En usant ces

pratiques, les femmes pensent qu'elles seront propres mais elles ignorent que cela peut nuire à leur santé. Leur toilette intime doit se faire avec des mains préalablement lavées au savon et de l'eau simple. Le gant est déconseillé du fait qu'il peut contenir des microbes, il peut aussi être un agent agresseur de la vulve qui est très sensible. Les femmes peuvent utiliser certaines solutions pharmaceutiques conseillées par des gynécologues », a-t-il conseillé. Madeleine Tati, une

des participantes n'a pas caché son étonnement et sa satisfaction : « Nos mamans nous ont appris à faire notre bain intime. Mais aujourd'hui j'ai appris qu'il faut laver ses parties intimes juste avec ses mains et de l'eau propre ».

D'autres activités ont aussi été organisées, en collaboration avec la Caritas Sainte-Face-de-Jésus et l'appui de la société Imex pharma, en prélude à la célébration de cette journée. Il s'agit de la campagne de dépistage de diabète, d'hypertension artérielle et de paludisme ainsi que le déparasitage systématique des paroissiens et habitants des environs qui ont eu lieu du 8 au 10 février à la paroisse située au quartier Faubourg, arrondissement 5 Mongo mpoukou. Notons que la journée mondiale des malades est une fête de l'Église catholique instituée le 13 mai 1992 par le pape Jean Paul II.

Lucie Prisca Condhet N'Zinga

« ...Mais elles ignorent que cela peut nuire à leur santé. Leur toilette intime doit se faire avec des mains préalablement lavées au savon et de l'eau simple. Le gant est déconseillé du fait qu'il peut contenir des microbes, il peut aussi être un agent agresseur de la vulve qui est très sensible. Les femmes peuvent utiliser certaines solutions pharmaceutiques conseillées par des gynécologues »

## THÉÂTRE

## « Le sexe de Matonge » sera présenté à Pointe-Noire

Le groupe de théâtre NégropoliCongo des trois Francs que dirige Alphonse Mafoua va présenter «le sexe de Matonge» le 26 Février à l'Institut Français du Congo(IFC) de Pointe-Noire.

Écrit par Sony Labou Tansi, ce texte, peu connu du grand public, a été publié en 1984 aux éditions Autrement. Il relate le séjour d'un jeune Congolais de Brazzaville à Kinshasa, se faisant accompagner par deux amis Kinois et une fille Baluba.

Kishasa, quartier Matonge, où la nuit a d'autres couleurs, la musique populaire y a domicilié son fief. C'est là que la ville respire de toute sa chair, de tout son sang et surtout de tout son sexe fait de musique et de rumba, odeurs mêlées aux effluves de la Skol,

de la Primus et de la Réglé.

C'est dans ce quartier de Kinshasa que les quatre amis vont passer une nuit très arrosée à la rencontre des « bons vivants » à travers les bars et les « Ngandas » de Matonge. Selon l'auteur, ils découvrent avec délectation « *le génie d'un peuple qui aboie la grosse misère, un verre de bière à la main* »...

Dans ce contexte de fête et d'agitations urbaines, dans une atmosphère humide d'une nuit ardente de plaisirs, Sony Labou Tansi interroge, questionne l'identité, in-



**Kishasa, quartier Matonge, où la nuit a d'autres couleurs, la musique populaire y a domicilié son fief. C'est là que la ville respire de toute sa chair, de tout son sang et surtout de tout son sexe fait de musique et de rumba, odeurs mêlées aux effluves de la Skol, de la Primus et de la Réglé**

terroge son appartenance à une communauté, une nation...

En quoi la perception des actions d'un individu peut-elle influencer la perception d'un groupe ? La généralisation comme prémices à la stigmatisation, au racisme. Dans un climat d'une profonde

émotion et d'une grande jouissance, le comédien Alphonse Mafoua transporte le public dans l'univers de ce grand écrivain congolais qui est Sony Labou Tansi, avec des faits de mots-chocs, de mots-plaisirs... Notons que, Alphonse Mafoua

est un comédien, metteur en scène et animateur culturel. Il dirige depuis des années la compagnie théâtrale «le Théâtre Négropolitain des 3 Francs» basée à Brazzaville, au Centre de la Jeunesse du Djoué.

**Hugues Prosper Mabonzo**

## NÉCROLOGIE

Rosalie Bindika, Mme Nkoua née Mankessi Pauline, les enfants et famille ont la profonde douleur d'informer aux amis et connaissances du décès inopiné de Modeste Nkoua Mackyta, ancien responsable de l'Office du café et du Cacao(OCC), ancien DirCab au ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, professeur de machinisme agricole à l'IDR, survenu le vendredi 31 janvier, au CHU.

La veillée mortuaire se tient au n°26 de la rue Nkoua, quartier Nzoko Kinsoundi (arrêt station Puma Nzoko).

Le programme des obsèques se présentent comme suit

## JEUDI 13 FÉVRIER

- 9h 00 : levée du corps à la morgue municipale CHU ;
- 11 h 00 : recueillement au domicile du défunt ;
- 13 h 00 : messe de requiem en la paroisse Saint-Jean Apôtre de kinsoundi ;
- 14 h 00 : départ pour le cimetière privée ma Campagne.
- 16h 00 : fin de cérémonie.



## Programme des obsèques de Mme Nzoumba Siassia Louise



**Date : dimanche 16 février 2020**

Lieu : Nsatou-Ntoto (Boko)

**Déroulement : Journée du 14 février 2020**

-15h00 : arrivée de la dépouille mortelle en provenance de Pointe-Noire par le vol de TAC. Suivie du dépôt à la morgue municipale du CHU

**Journée du samedi 15 février**

- 9h : levée de corps à la morgue municipale du CHU
- 10h : recueillement au domicile familial, 32 rue père-Bonnefont Bacongo
- 11h : culte funèbre au domicile familial
- 13h : départ pour le village Nsatou-Ntoto
- 16h : arrivée au village
- 17h : à l'aube : Animation et prière

**Journée du 16 février 2020**

- 10h : oraison funèbre
- 11h : inhumation et construction tombale
- 15h : retour à Brazzaville

## COMMUNIQUÉ

Le président du bureau exécutif de l'Association « les Amis du Lycée de Mossaka », André Bernard Awandza invite les anciens élèves et enseignants dudit Lycée à bien vouloir prendre part à une réunion qu'il préside, le samedi 15 février 2020, à partir de 13 heures dans l'amphithéâtre du lycée de la Révolution.

L'ordre du jour porte sur :

- 1-vérification de présence ;
- 2-point sur les cotisations relatives à la quête de la solidarité aux populations de Mossaka ;
- 3-divers : compte rendu de la réunion des anciens élèves et enseignants du lycée de Mossaka résidant à Pointe-Noire.
- 4- NB : Mossaka a fait de nous ce que nous sommes, soyons tous solidaires.

## CHAMPIONNAT NATIONAL LIGUE 2

## Fleur du ciel conserve son leadership

Le leader du championnat national Ligue 2 à Pointe-Noire a gardé sa première place à l'issue de la sixième journée grâce au match nul le week-end dernier face à Munisport, zero but partout.



Extrait du match Munisport-Fleur du ciel/Adiac

Le précieux point acquis lors de ce match a permis à Fleur du ciel de résister à la tête du championnat devant FCNathaly's qui s'est contenté aussi d'un match à égalité face à Pèlerin, un but partout. Soulignons que les filets de la sixième journée n'ont bougé que neuf fois sur sept matches joués contre douze buts inscrits lors de la cinquième journée. Ces performances devraient interpeller les techniciens sportifs.

A l'issue de cette sixième journée, Fleur du ciel reste en tête du championnat avec 13 points devant Nathaly's 12 points+6 et Munisport, 12 points+4.

Les résultats de la sixième journée

Sersy-ASK/PNFA : 0-0

La Mancha -Club des jeunes : 1-0

AS Vaudou- Total : 0-2

Munisport- Fleur du ciel : 0-0

TP Mokanda- Inter de Pointe-Noire : 1-1

FC Tchimaghi- Beni sport : 1-1

Nathaly's Pèlerin : 1-1

**Charlem Léa Itoua**

## TRAITE NÉGRÈRE

## Arsène Francoeur Nganga poursuit ses recherches

Le chercheur congolais Arsène Francoeur Nganga, anthropologue et écrivain, est le premier africain qui bénéficie d'une résidence de recherche d'une année à la John Carter Brown Library qui fait partie de l'université éponyme aux États-Unis d'Amérique.

Membre du laboratoire d'histoire et d'anthropologie de l'Université Marien-Ngouabi et auteur de plusieurs travaux sur la traite négrière, le chercheur congolais Arsène Francoeur Nganga a bénéficié d'une bourse de résidence de recherche sur la traite négrière entre l'Afrique centrale et la Côte atlantique des États-Unis d'Amérique. Le programme de la bourse dénommé « Center for New world comparative studies fellowship » sera effectué à la John Carter Brown Library, une des plus grandes bibliothèques des États-Unis d'Amérique qui fait partie de la Brown university. Elle est l'une des plus anciennes et prestigieuses universités des États-Unis à côté d'Harvard, Yale et quatre autres universités.

Cette université située à Providence,

capitale de l'État du Rhode Island, a possédé le plus de navires négriers britanniques pour la traite négrière transatlantique. Ce sont des milliers de navires négriers qui sont partis de Newport, Bristol et Providence pour la traite des Noirs en Afrique entre le XVIII<sup>e</sup> et le XIX<sup>e</sup> siècle. Parmi les professeurs et les anciens de cette université, il y a huit prix Nobel, dix lauréats de la médaille nationale des sciences des États-Unis d'Amérique. Il y a aussi, huit milliardaires, quatre secrétaires d'État, cinquante-quatre membres du congrès, dix-neuf gagnants du prix Pulitzer, des membres des familles royales, ainsi que des leaders et chefs de grandes entreprises internationales, parmi les anciens étudiants.

John Davison Rockefeller J.R, fils de

Rockefeller, ancien homme le plus riche du monde et John F. Kennedy J.R, fils du président Kennedy, sont parmi les anciens étudiants de La Brown university.

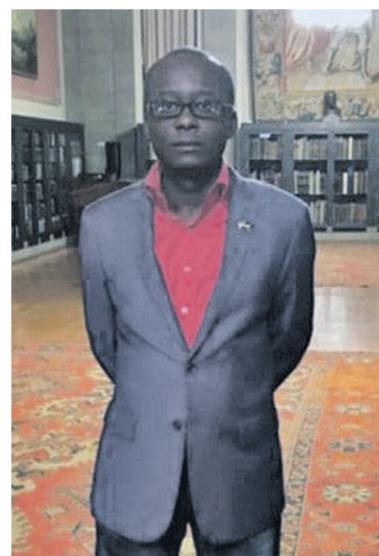
Rappelons que le Congolais Arsène Francoeur Nganga est l'auteur du livre « La traite négrière sur la baie de Loango pour la colonie du Suriname », édité en septembre 2016 par CesbcPresses, Évry, France, dans la collection Monde vivant. Préfacé par le Pr François Lumwamu (ancien ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique du Congo, décédé le 9 juillet 2019), cet ouvrage retrace la sombre période de la traite négrière. Pour lui, maintenant que l'émergence des États africains représente un enjeu capital, l'enseignement et la recherche, en ré-

seaux concertés avec les afro-descendants des autres continents, sont une voie sûre d'ouverture sur d'autres horizons du développement de l'homme noir.

La Baie de Loango est une partie de la côte atlantique africaine qui va du Cap Lopez au sud du Gabon à l'embouchure du Congo, ancienne façade maritime du Royaume de Loango, elle fut une côte particulière durant la période dite de la « traite négrière transatlantique ».

**Qui est Arsène-Francoeur Nganga ?**

Chercheur en histoire, anthropologie sociale et culturelle et en ethnomusicologie des Noirs des Amériques au Centre d'études stratégiques du bassin du Congo, Arsène-Francoeur Nganga est



membre du Centre international de recherche et éducation sur la civilisation kongo. Il a collaboré au ministère de la Culture et des Arts du Congo Brazzaville à la rédaction de l'argumentaire pour l'inscription du site d'embarquement des esclaves de Loango au patrimoine mondial de l'Unesco. Arsène Francoeur Nganga est auteur de plusieurs articles de presse sur les Bantu dans les Caraïbes et aux Amériques.

Bruno Okokana

## STADE ALPHONSE-MASSAMBA-DÉBAT

## Un réel besoin de moderniser les vestiaires

Le président de la Fédération congolaise de football (Fecofoot), Jean Guy Blaise Mayolas, s'est rendu compte, le 9 février, que les quatre vestiaires du stade mythique de Brazzaville n'offrent plus le meilleur environnement possible pour s'épanouir.



Le président et le premier vice-président de la Fecofoot visitant les vestiaires du stade Alphonse-Massamba-Débat/Adiac

La menace de fermeture brandie par la Confédération africaine de football (CAF) devient de plus en plus grand à telle enseigne que le président de la Fecofoot est allé lui-même toucher du doigt à la réalité des vestiaires. A l'instar des vestiaires des autres stades du monde, ils sont cachés aux supporters mais seuls les joueurs et les entraîneurs qui y fréquentent connaissent les réalités.

« Le stade Alphonse-Massamba-Débat est dans le viseur de la CAF. Ses vestiaires posent problème et on ne peut pas jouer des matches internationaux dans ces conditions », a déclaré Jean Guy Blaise Mayolas, après une visite des lieux. Il faut agir vite dans le but de rendre aux vestiaires du stade Alphonse-Massamba-Débat toute leur élégance, a-t-il soutenu.

Dans les prochains jours, les vestiaires du stade Alphonse-Massamba-Débat devraient être un vaste chantier. En effet, il faut refaire le carrelage et la climatisation, faire des placards en bois dans lesquels sont accrochés les maillots des joueurs, équiper des sièges dignes. Il faut surtout régler le problème des toilettes. A ce jour, les toilettes des vestiaires sont bouchées et les portes qui y mènent sont bloquées à cause des odeurs insupportables.

« Nous sommes en train de vouloir prendre une décision fédérale pour que le stade ne soit pas fermé au mois de mars. Nous allons faire en sorte qu'on mette le nécessaire et au gouvernement de faire le reste comme les placards et autres travaux. Les travaux à réaliser consistent à refaire le carrelage, la climatisation. En plus il n'y a pas

de toilettes... », a déploré Jean Guy Blaise Mayolas.

Si ce chapelet de travaux n'est pas réalisé avant le 26 mars, date à laquelle les Diables rouges recevront eSwatini dans le cadre de la 3<sup>e</sup> journée des éliminatoires de la Coupe d'Afrique des nations Cameroun 2021, le Congo se verra dans l'obligation de délocaliser ce match. Ce qui est sûr, le gouvernement par le biais du ministre des Sports et de l'éducation physique ne verra pas d'un bon œil la délocalisation du match. Le 4 février, Hugues Nguélon délé s'était engagé au cours d'une réunion avec les membres de la Fecofoot à prendre les mesures nécessaires pour que le stade Alphonse-Massamba-Débat puisse répondre aux normes exigées par la CAF. Affaire à suivre.

James Golden Eloué

## CHAMPIONNATS D'AFRIQUE DE KARATÉ 2020

## Le Congo termine à la sixième place

Les Diables rouges se sont contentés de sept médailles dont deux en argent et cinq en bronze, au terme de la compétition qui s'est déroulée du 7 au 9 février à Tanger, au Maroc.



Quelques Diables rouges de karaté/DR

La délégation congolaise qui était composée des valeurs sûres du Karaté congolais a fait l'essentiel puisqu'elle avait glané lors de la dernière édition de ces championnats à Botswana en 2019 trois médailles (1 d'argent et 2 en bronze).

Selon les sources proches de la Fédération congolaise de karaté et arts martiaux affinitaires (Fécoka-Ama), l'équipe était composée de plusieurs athlètes notamment chez les dames avec Diabaté Pembe Fatoumata, Babindamana Bijou Candide, Pacelie Yan Ronson. Chez les hommes, il y avait Kamba David, Alain Agossou, Kamba bonny et Daïvel vardy Ndinga.

Plus de quatre cents participants représentant dix-neuf pays africains ont pris part à ces championnats organisés par la Fédération royale marocaine de karaté et disciplines associées (FRMK) en partenariat avec l'Union des fédérations africaines de karaté. L'édition 2020 était la dix-neuvième des seniors, la onzième chez les juniors et la treizième pour les cadets.

Au classement général, le podium a été occupé par le trio du Maghreb, à savoir le Maroc qui s'est adjugé le titre grâce aux 37 médailles décrochées dont 15 en or, 13 en argent et 9 en bronze, devançant ainsi l'Égypte avec 39 médailles (11 en or, 19 en argent et 9 en bronze) et l'Algérie, troisième avec 20 médailles (9 en or, 4 en argent et 7 en bronze). La Tunisie et le Sénégal sont respectivement placés quatrième et cinquième tandis que l'Afrique du Sud arrive en septième position, derrière le Congo.

Outre les compétitions officielles, ce tournoi a servi de cadre de recyclage aux acteurs du karaté africain puisqu'il y a eu des sessions de formation pour les arbitres, l'examen de classification des arbitres et l'accréditation des entraîneurs africains dans les disciplines de kata et de kumité.

Ces championnats ont également permis aux différents pays de glaner des points susceptibles de les qualifier pour les Jeux olympiques de Tokyo 2020.

Rude Ngoma